



Troisième séance

Lundi 7 juin 2004, 15 h 15

Présidence de M. Guevara et de M. Wade

PRÉSENTATION COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR SON RAPPORT *UNE MONDIALISATION JUSTE: LE RÔLE DE L'OIT*

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je déclare ouverte la troisième séance de la Conférence internationale du Travail. Il s'agit de la première séance de discussion des rapports importants dont la Conférence a été saisie.

Comme vous le savez, nous allons examiner le rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux réalisés par cet organe depuis la dernière session de la Conférence. Nous examinerons également les deux importantes annexes de ce rapport, à savoir le rapport oral du président du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation présenté au Conseil d'administration et le compte rendu de la discussion sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous examinerons le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03 et son annexe sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous examinerons ensuite le rapport intitulé *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*, que le Directeur général présentera de façon plus détaillée dans quelques instants. Puis, nous entamerons la discussion relative à ces deux rapports et au rapport du Directeur général.

Le jeudi 10 juin, en séance plénière, nous examinerons le rapport global intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale*, qui traite de la liberté d'association et de la reconnaissance effective du droit de négociation collective. Dans ce rapport, l'évaluation qui a été lancée avec le premier rapport global intitulé *Votre voix au travail* se poursuit.

Avant de donner la parole au Directeur général pour qu'il nous présente de façon plus détaillée son rapport sur le rôle joué par l'OIT pour rendre la mondialisation plus juste, j'aimerais vous dire moi-même quelques mots.

Une fois encore, je souhaite vous remercier d'avoir élu un représentant de la République dominicaine, soutenu par l'Amérique centrale et les Caraïbes, pour présider aux travaux de cette session de la Conférence.

La République dominicaine est un petit pays que l'on connaît souvent en raison de ses difficultés, et la tragédie que connaît actuellement mon pays n'en est qu'un exemple. Toutefois, je crois que ce pays gagne également à être connu pour son hospitalité, son développement touristique, ses joueurs de baseball, le rythme contagieux du merengue et égale-

ment pour ses succès et ses valeurs dont j'aimerais brièvement vous faire part.

La première de ces valeurs est la démocratie dont la maturité s'est manifestée par la façon exemplaire dont notre peuple a organisé des élections successives, toutes marquées par une grande transparence et qui ont permis une véritable alternance politique. La démocratie est une valeur que l'on considère parfois comme acquise définitivement. Toutefois, nous devons être conscients que la démocratie est un bien précieux qu'il faut cultiver et protéger. Nous pensons que les démocraties stables et protégées doivent se fonder sur un environnement de justice et, avant tout, de justice sociale.

Sans justice sociale, notre démocratie est en péril et nos peuples peuvent céder à la tentation de l'autoritarisme ou du populisme qui promet le pain mais pas la liberté.

La deuxième de nos valeurs est la tolérance de notre société face aux différences. Dans nos pays, des opinions politiques, des cultes et des religions, des origines nationales et des couleurs de peau, tous plus différents les uns que les autres, cohabitent en toute harmonie. Nous sommes convaincus que tous et toutes ont le droit à l'égalité de traitement et de chances, et c'est la raison pour laquelle nous avons ratifié non seulement toutes les conventions fondamentales de l'OIT, mais également les instruments internationaux et régionaux qui font référence aux droits fondamentaux de la personne notamment, et bien évidemment, aux droits à l'égalité et à la non-discrimination. La composition de notre délégation tripartite à cette session de la Conférence est une preuve plus qu'éloquente du respect réciproque que nous entretenons entre Dominicains et Dominicaines, et je tiens à souligner, avec grande fierté, que notre délégation gouvernementale, pour la première fois, comporte plus de femmes que d'hommes. Je le répète encore une fois, dans mon pays, nous ne sommes intolérants que face à l'intolérance et ni dans la loi ni dans notre culture, ni dans notre société, on ne trouve des marques de discrimination.

La troisième valeur de notre société, qu'il me semble important de vous communiquer, c'est notre foi dans le dialogue social, en ce qu'il permet d'identifier nos problèmes et de proposer des solutions en y associant tous les secteurs concernés. On a l'habitude de dire qu'en Amérique latine on prétend résoudre les difficultés en désignant un coupable plutôt qu'en trouvant une solution. Je crois qu'aujourd'hui cette idée fait partie des stéréotypes qui n'ont plus lieu d'être eu égard à nos réalités. Nous sommes convaincus qu'il faut trouver des so-

lutions aux problèmes et non des coupables. Toutefois, il est capital que ces solutions soient légitimes et, à mon sens, cette légitimité ne se trouve pas dans les discours idéologiques ou dans les cabinets de technocrates et encore moins dans les programmes d'ajustement économique qui confondent stabilité de la monnaie et stabilité de la société. La légitimité se trouve dans les institutions démocratiques de la société, en premier lieu dans le Congrès, le Parlement mais également dans le dialogue social. Mon pays a créé un conseil consultatif de travail et hier, en tant que sénateur de la République, et aujourd'hui, en tant que ministre du Travail, j'ai présidé à la création d'un conseil économique et social.

Nous sommes convaincus que les institutions sociales sont aussi importantes que les institutions politiques et que, par conséquent, elles sont indispensables à la bonne gouvernance de la société.

En République dominicaine, le dialogue social et la concertation nous ont permis de commencer à instaurer une nouvelle culture du travail. Nous reconnaissons le rôle essentiel joué par le Conseil national de l'unité syndicale (CNUS), par les employeurs dominicains et par leurs institutions représentatives.

Je prie l'OIT d'aider notre sous-région à lancer un appel pour promouvoir le dialogue social, non seulement au niveau national mais aussi aux niveaux régional et international. En effet, nous sommes persuadés que, lorsque les problèmes sont mondiaux, il est nécessaire de créer des cadres plus larges que le cadre national pour débattre des solutions. Je demande tout particulièrement à l'OIT qu'elle invite à ce dialogue non seulement les autorités publiques responsables en matière sociale – les ministères du Travail et des Affaires sociales – mais aussi les autorités responsables dans les domaines économiques – les ministères de l'Économie et des Finances – car au même titre que les préoccupations sociales ne doivent pas faire perdre de vue les réalités économiques, les politiques économiques ne doivent pas non plus faire oublier les besoins des peuples. Oui à l'économie de marché, non à la société de marché.

Dans le cadre de ce dialogue, je souhaite que l'on accorde une attention toute particulière à l'examen de la thématique sociale et de la thématique du travail dans le cadre de traités de libre-échange. La dimension sociale doit être une préoccupation constante dans les processus d'intégration économique. Ainsi, le domaine social ne doit pas être le parent pauvre du domaine économique. Les traités de libre-échange entre les États-Unis, l'Amérique centrale et la République dominicaine sont des instruments précieux de protection de la classe ouvrière. Si la mondialisation n'affiche pas une dimension éthique et sociale, je me demande qui peut trouver un intérêt à la mondialisation et pour quelles raisons. Je doute fort que ce type de mondialisation puisse présenter un intérêt quelconque ou être une source d'espoir pour les peuples. À propos de la mondialisation, on parle de la nécessité de promouvoir une économie compétitive, mais il est important de rappeler qu'une économie compétitive n'est pas une fin en soi mais plutôt un outil pour créer une société compétitive.

Je tiens à féliciter chaleureusement le Bureau pour la qualité et le contenu des rapports qui ont été soumis à la plénière. Une fois encore, le Bureau a accompli un travail impeccable qui fait honneur à sa compétence professionnelle reconnue. Plutôt que de

faire référence à des rapports en particulier, je tiens plutôt à rappeler certaines parties du Préambule de la Constitution de l'OIT, qui a été rédigée il y a déjà plus de quatre-vingt-cinq ans, mais qui semble avoir été rédigée hier seulement. La Constitution nous rappelle: «qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale». La Constitution nous rappelle également «qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger». Et, enfin, mais ce n'est certainement pas le moins important, «que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays».

Il paraît difficile à expliquer que quatre-vingt-cinq ans plus tard, notre société, chaque jour un peu plus mondialisée, n'a toujours pas trouvé de réponse aux préoccupations qui ont présidé à la création de l'OIT en 1919. Le XX^e siècle a donné lieu à de grandes connaissances scientifiques et découvertes techniques, mais aussi, dans les dernières années, à la formidable capacité de communiquer au-delà des frontières. En outre, ce siècle nous a offert de grandes possibilités pour accroître les richesses que nos économies sont aujourd'hui capables de produire. Et pourtant, il n'a pas su nous apporter une meilleure justice de distribution. Dans les pays riches, la différence entre les riches et les pauvres a augmenté au cours des dernières années.

Dans les pays pauvres, la richesse de certains privilégiés a augmenté de même que la pauvreté de la grande majorité. L'augmentation de la richesse mondiale a été distribuée de façon inégale entre les pays du Nord et du Sud, et seuls quelques rares pays du Sud ont véritablement été invités à partager le destin de ceux du Nord. Et même, dans ces quelques pays du Sud qui ne sont plus pauvres, nous ne pouvons que constater que cette nouvelle richesse tend à être distribuée de façon assez inégale.

Dans ces conditions, comment ne pas être surpris, comme l'a souligné le Directeur général en ouvrant cette réunion, que les migrants et leurs familles représentent aujourd'hui une population de la même taille que celle du cinquième pays du monde. Et rien ne laisse penser que le flux du Sud vers le Nord de migrants à la recherche de meilleures conditions de vie pour eux et leurs familles diminuera dans les prochaines années, tout au contraire. Tout indique qu'à moins que les raisons de ces flux migratoires ne disparaissent, ceux-ci continueront à augmenter. Nous connaissons tous les problèmes du contrôle, difficile, de ces flux, et nous sommes tous particulièrement préoccupés par les conditions d'exploitation et les abus dont sont victimes de nombreux travailleurs migrants et leurs familles. Mais nous savons également qu'une gestion efficace de la migration peut être tout aussi bénéfique pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine. L'accord concernant les flux migratoires entre l'Espagne et la République dominicaine est une illustration de la coopération dans ce domaine. Nous aimerions bien connaître les conclusions auxquelles aboutira notre Commission des travailleurs migrants au terme de sa discussion générale à la présente session.

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation nous rappelle

que le débat public relatif à la mondialisation est dans l'impasse. Les opinions se cantonnent à des certitudes idéologiques d'opinions connues et sont fragmentées en fonction d'intérêts divers. La volonté de dégager un consensus n'est pas ferme. Dans les négociations internationales clés, il apparaît fréquemment que les engagements internationaux en matière de développement ne sont pas respectés.

Le moins que l'on puisse dire est que la Commission mondiale aboutit à des conclusions des plus inquiétantes, et qu'il est de notre devoir de les examiner avec soin; j'ai bon espoir que le débat des prochains jours offrira des pistes pour qu'à l'avenir une organisation comme l'OIT, forte de la légitimité sociale qui découle de sa structure tripartite, puisse enrichir le débat mondial relatif à la mondialisation, de telle sorte que, au-delà de son contenu économique, celle-ci apporte aussi une dimension éthique et humaine qui lui fait encore défaut.

Dans ce cadre – et sur ce je conclurai –, les pistes que propose l'agenda du travail décent de l'OIT nous ouvrent des perspectives auxquelles mon gouvernement adhère sans réserve. Les quatre objectifs stratégiques auxquels se référait le Directeur général, en 1999 déjà, dans son discours devant la Conférence, constituent quatre piliers sur lesquels nous devons édifier une mondialisation plus juste et plus humaine.

Bien évidemment, il n'y a pas de travail décent sans emploi, et l'emploi doit être au cœur de nos préoccupations. Cependant, avoir un emploi n'est pas en soi la garantie d'un travail décent. Les rapports que le Directeur général a soumis à la Conférence depuis 1999 montrent que, dans le monde, le déficit de travail décent est inquiétant. La question de l'emploi est au centre des préoccupations du Conseil des ministres du Travail de l'Amérique centrale et de la République dominicaine.

Nous devons nous pencher à la fois sur l'emploi et sur la qualité des emplois. Et, une fois de plus, nous devons réitérer notre confiance dans l'approche normative de l'OIT. Nous savons que ce système normatif peut être amélioré, et nous sommes tout à fait disposés à participer à un dialogue international destiné à renforcer son efficacité et sa crédibilité. Toutefois, nous ne sommes pas du tout disposés à partager l'idée, formulée dans certains médias, que les normes de l'OIT reflètent une organisation du travail et de l'économie propre au XX^e siècle, siècle de l'industrie et des frontières nationales et que, par conséquent, elles ne sont pas adaptées au XXI^e siècle, siècle de l'information et de la mondialisation. Nous ne sommes pas du tout prêts à accepter ce raisonnement. En revanche, beaucoup d'éléments nous conduisent à penser que ceux qui remettent en question les normes de l'OIT, en affirmant qu'elles relèvent du XX^e siècle et non du XXI^e siècle, ne font que proposer des solutions propres au XIX^e siècle. Ce sont justement ces points de vue propres au XIX^e siècle qui sont à l'origine des injustices et des conflits absurdes qui ont conduit à ce que l'humanité ait ressenti, en 1919, la nécessité de créer des organisations telles que l'OIT.

En 1969, année où l'OIT a reçu le prix Nobel de la paix, le pape Paul VI, à cette même tribune, a dit de cette Organisation que plus qu'une conception économique, mieux qu'une conception politique, c'est une conception morale, humaine, qui l'inspire, l'instauration d'une justice sociale quotidienne décidée librement et d'un commun accord. Le Saint-

Père avait alors souligné que l'OIT fait progresser la conscience morale de l'humanité.

Je crois qu'au XXI^e siècle, plus que jamais, nous avons le devoir et la responsabilité d'incarner cette conscience morale dont l'humanité a tant besoin.

Permettez-moi de vous remercier à nouveau de mon élection au nom du gouvernement du Président Hypólito Mejía, du peuple dominicain, des habitants de Jimani en particulier et en mon nom propre. Que Dieu vous bénisse tous et toutes.

Original espagnol: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers amis, je ne peux pas m'imaginer une meilleure introduction à nos débats que les discussions que nous avons tenues ce matin avec les chefs d'Etat qui ont fait preuve de sagesse et nous ont fait part de leur expérience, sans parler du discours qui a été donné par notre Président.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Aujourd'hui j'aimerais avoir votre avis au moment où nous essayons de relever le défi qui consiste à promouvoir une mondialisation équitable, pourvoyeuse de perspectives pour tous. Je pense qu'il s'agit là d'un moment déterminant pour l'OIT. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est l'occasion de nous fournir des données précieuses pour opérer une réflexion stratégique et nous engager dans une action pratique.

Que cela signifie-t-il pour nous? Comment peut-il nous aider à orienter nos futures activités? J'ai là quelques idées sur le rôle de l'OIT que je souhaite vous soumettre à la lumière de ce rapport. Je pense qu'il s'agit là d'un défi majeur pour nous en tant qu'institution. C'est aussi un test déterminant qui va nous permettre de prouver la pertinence du tripartisme alors que nous sommes à l'aube du XXI^e siècle. Il s'agit ici d'appréhender la mondialisation à travers le prisme du travail décent. L'entrepreneuriat, l'investissement et la productivité, d'une part, le travail décent et la protection sociale, d'autre part, sont autant d'éléments étayés par les droits, la pratique du dialogue social et le tripartisme. L'équité et l'égalité des chances étant au centre de notre action, la commission s'engage sur la voie de ces valeurs institutionnelles.

Le rapport est équilibré, il est important, il est positif et il relève du bon sens. Il est important, car il stipule clairement que nombreux sont ceux qui sont laissés pour compte et que la voie sur laquelle nous nous sommes engagés actuellement ne peut s'inscrire dans la durée. Ce rapport est positif car il n'envisage pas de mettre un terme à la mondialisation. Il s'agit plutôt de la gérer, de la façonner: établissement de règles équitables, multiplications des possibilités offertes, partage des bénéfices et réduction effective des coûts.

C'est un rapport qui relève du bon sens car les recommandations qui l'étayent sont faisables et réalistes. Certaines d'entre elles sont peut-être plus difficiles à mettre en œuvre, mais toutes ces recommandations sont faisables. En somme, c'est un rapport qui propose une sage gestion de la mondialisation et ce, dans l'intérêt de tous. Le rapport mentionne que cela est possible. Les membres de la commission disent, et je cite, en substance, «nous sommes convaincus qu'un monde meilleur est possible». Le rapport a été favorablement accueilli dans toutes les

régions du monde. Il n'est pas considéré comme un rapport qui vient s'empiler sur bon nombre d'autres rapports produits dans le passé, mais c'est plutôt comme le premier rapport véritablement basé sur un dialogue réel. C'est un catalyseur pour réactiver le dialogue, pour définir un terrain d'entente et pour trouver des solutions pratiques sur la base d'idées convergentes. Ce rapport prouve que le dialogue est aujourd'hui la seule véritable voie pour instaurer des changements durables.

J'aimerais vous livrer trois messages, et vous mentionner quatre défis que l'OIT doit relever.

Les trois messages. Tout d'abord, commencer au niveau local. Nombre d'orientations en matière de politique ont été fournies pour faciliter les investissements, le commerce et les finances, mais rares sont celles qui se sont concentrées sur les communautés et les marchés locaux, là où les gens veulent vivre, là où ils veulent s'établir. Et il ne saurait y avoir de mondialisation réussie sans «localisation» réussie; en effet, des politiques nationales et locales judicieuses, qui s'inscrivent dans un contexte démocratique, sont capitales pour assurer l'intégration d'un pays dans l'économie mondiale et accroître les avantages que sa population peut en retirer. Il s'agit également de se concentrer sur les travailleurs et les entreprises qui sont les plus touchés par la mondialisation, mais nous constatons là les limites de l'action nationale.

Deuxièmement, viser à assurer l'équité. Nous savons qu'une mondialisation équitable commence chez soi, mais elle va au-delà du seuil de la maison. Les déséquilibres de l'investissement, du commerce et des marchés du travail sont le terreau fertile qui alimente les tumultes sur la scène politique. Nous avons besoin de règles équitables en matière de normes de travail, de flux migratoires et technologiques, d'échanges de biens et de capitaux. Le fardeau de la dette, les prix de base instables et l'accès insuffisant au marché sont des problèmes qui méritent d'être traités de toute urgence. Ainsi, les pays en développement et plus particulièrement les pays les plus pauvres pourraient être les maîtres de leur politique dans ce domaine.

Troisièmement, repenser la gouvernance mondiale. Les marchés mondiaux évoluent très vite. Nous devons améliorer la performance des institutions mondiales au moment où certaines institutions sociales et économiques sont à la traîne. Il nous faut revoir nos priorités, alors que nous sommes au seuil du XXI^e siècle. Il nous faut adapter l'architecture qui est née de la deuxième guerre mondiale. Il est nécessaire, afin de récolter les fruits d'une gouvernance nationale saine, de mettre en place une gouvernance mondiale saine et ce, surtout pour les pays en développement. On a beaucoup insisté sur la gouvernance nationale saine; mais qu'en est-il de la gouvernance mondiale saine et de la responsabilité de ceux qui ont la capacité de faire en sorte que les gouvernements agissent davantage en faveur de leur population? Il faut que cette gouvernance soit transparente, responsable, démocratique, efficace et équitable. Sans quoi les déséquilibres des rapports de force risquent d'être néfastes.

Quant aux défis, j'en vois quatre, alors que nous nous employons à instaurer une mondialisation équitable et à apporter notre contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire afin de réduire la pauvreté, la diviser par deux. Il faut que le travail décent soit un objectif mondial; il faut que l'OIT soit un protagoniste

mondial; il faut que le tripartisme soit au centre de l'action mondiale; et il faut que l'Organisation soit une équipe mondiale efficace.

Tout d'abord, il faut que le travail décent soit un objectif mondial. Il s'agit là d'un des objectifs les plus ambitieux de la commission. Le travail doit être le prisme à travers lequel les individus, les peuples appréhendent la mondialisation et la façon dont elle influe sur leur vie. En reconnaissant que le travail décent, au travers de ces quatre dimensions stratégiques, doit répondre aux aspirations des hommes et des femmes de ce monde. Il s'agit de la meilleure recette pour instaurer la stabilité dans toutes les sociétés et la commission appelle l'OIT à jouer un rôle essentiel dans la configuration de cette mondialisation.

Il est nécessaire de prendre en compte un certain nombre d'éléments. Parfois, il s'agit de renforcer l'efficacité des programmes existants et des activités programmées dans le cadre de l'OIT. Nous pouvons, par exemple, renforcer le système des normes du travail, apporter une aide aux mandants pour l'élaboration des politiques en matière d'emploi ou encore promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, il s'agit aussi d'améliorer les systèmes de production et de mettre en place une plate-forme socio-économique pour la prospérité de l'économie. Cette voie vers le travail décent comme objectif mondial passe par une cohérence des politiques nationales et internationales et doit être étayée par des actions de sensibilisation à tous les niveaux.

Une mondialisation équitable ne peut être le fruit de décisions hétérogènes et disparates sur le plan des finances, du commerce, du travail, de l'éducation, ou encore des politiques en matière de santé, qui seraient prises et appliquées de manière indépendante. Il s'agit d'un phénomène intégré qui appelle des solutions intégrées. Nous avons besoin également de cohérence, sur le plan tant local que mondial, cohérence qui se base sur le dialogue. Nous devons augmenter le nombre de personnes qui participent à l'élaboration de ces politiques, pour que celles-ci soient équilibrées et efficaces. Ce sont là les grandes leçons que nous avons tirées des travaux de cette commission.

De nombreux gouvernements se donnent les moyens de concrétiser les Objectifs de développement pour le Millénaire et de faire en sorte que les stratégies de réduction la pauvreté soient conformes aux priorités sociales et de l'emploi. On assiste à une meilleure coordination des organisations internationales, au niveau des pays. Mais, comme l'a fait remarquer la commission, la coordination de la stratégie internationale mérite d'être améliorée.

Nous constatons que, à mesure que la mondialisation s'intensifie, nous avons plus que jamais besoin de ces politiques équilibrées et intégrées. Il s'agit là d'une question urgente.

Il est nécessaire que les organisations internationales qui peuvent jouer un rôle en la matière renforcent leur collaboration pour instaurer une croissance durable, pour promouvoir les investissements et créer des emplois en privilégiant la cohérence en matière de politique.

La commission déclare que cette démarche répondrait à un besoin politique notoire dans tous les pays et ferait la preuve que le système multilatéral est capable de trouver des solutions novatrices afin de répondre aux préoccupations des travailleurs, des familles, des entreprises et des communautés.

Il s'agit bien entendu d'objectifs qui sont ambitieux. Nous savons que si nous ne relevons pas le défi du chômage c'est la stabilité du monde qui est menacée. Il s'agit là d'une des conclusions les plus sérieuses de la commission. Lors des 26 consultations organisées, c'est le travail décent qui a été avancé comme le critère le plus important pour que la mondialisation réponde aux préoccupations et aspirations des gens.

Comme le propose la commission, si l'issue est positive, le résultat de l'exercice sera soumis au Conseil, aux organes directeurs des organisations pertinentes, pour examen. Il ne s'agit donc pas de créer de nouvelles structures, de nouvelles d'institutions, mais il s'agit tout simplement de trouver des méthodes de travail plus efficaces.

Et je dois vous dire que l'on ne cesse de me demander pourquoi ces institutions ne peuvent travailler ensemble. On évoque le Fonds monétaire, la Banque mondiale, l'OMC, l'OIT et les organes pertinents des Nations Unies. On me demande pourquoi nous ne pouvons pas travailler ensemble. Je pense que c'est là l'un des défis majeurs que nous devons relever. Je vous soumetts là cette question et il s'agit de revisiter tout le système.

Par conséquent, je pense personnellement que, si nous décidons de suivre cette recommandation, nous pourrions améliorer considérablement la crédibilité des organisations internationales.

Deuxièmement, faire en sorte que l'OIT joue un rôle important sur la scène internationale. Aujourd'hui, le mode de résolution des problèmes préconisé par l'OIT, et auquel vous avez tous contribué, est très fortement sollicité. Il s'agit d'un travail que l'on fait sur la base d'un dialogue, le dialogue qui véhicule le changement.

A l'exception de l'OIT, le système multilatéral actuel est exclusivement intergouvernemental. Mais la mondialisation, comme nous le voyons chaque jour, est façonnée par bien d'autres entités que les gouvernements.

Nous avons besoin de mécanismes qui, à l'instar de l'OIT, nous conduisent d'une communauté internationale de gouvernements vers ce que la commission appelle «une nouvelle communauté mondiale» de multiples acteurs.

Les gouvernements, le monde du milieu des affaires, les syndicats, les parlements, les autorités locales, les organisations internationales privées, les coopératives internationales et les mouvements de consommateurs et autres, Porto Alegre et Davos, les organisations des citoyens et bien d'autres.

Nous sommes également la seule grande organisation internationale qui soit présente dans ces deux mondes. Je pense que, sous maints rapports, nous sommes une passerelle, une passerelle vers l'avenir.

La commission suggère que c'est peut-être le meilleur lieu et le meilleur moment pour tenir un forum sur la politique mondialisée. Nous devons aider à l'organiser, de concert avec les autres organisations internationales intéressées.

Nous devons nous rappeler que si nous voulons que le travail décent soit au centre de notre action, nous ne pourrions pas le faire seuls, nous avons besoin de partenariats, de partager nos espoirs et d'approfondir notre vision commune. Nous ne pourrions être des acteurs sur la scène mondiale que si notre équipe tourne à pleine capacité.

Si nous pensons que l'OIT doit jouer un rôle de premier plan pour façonner la mondialisation, alors notre première démarche doit consister à façonner

notre propre programme pour nous donner les moyens de nos ambitions. Dans mon rapport, j'ai mentionné six domaines de politique que nous pouvons aller de l'avant dans notre agenda: les politiques nationales en matière de mondialisation; le travail décent dans les systèmes de production mondiaux; le dialogue pour renforcer la cohérence en matière de politique mondiale; donner une assise sociale à l'économie mondiale; les mouvements transfrontaliers des peuples; et le renforcement du système des normes de travail internationales. Bien entendu, je me réjouis de vos commentaires.

Troisièmement, se mobiliser pour renforcer le tripartisme dans une action mondiale.

Le tripartisme est sans aucun doute la clé de voûte pour réaliser une mondialisation équitable. C'est là un rôle que nous nous devons d'étendre et qui doit bénéficier à tous: un tripartisme qui soit ouvert au monde.

Le monde a besoin de votre voix, non seulement en tant que mandants de l'OIT, mais aussi en tant qu'instrument vital d'une communauté mondiale stable.

Le tripartisme a le droit de faire entendre sa voix, une voix plus forte dans le processus de prise de décisions politiques aux niveaux international et national. Son influence, bien entendu, dépendra de son efficacité sur le terrain.

Il s'agit non seulement de réagir individuellement aux forces de la mondialisation, mais il s'agit surtout de façonner ensemble des économies et des sociétés ouvertes.

Nous devons aller de l'avant avec confiance, une confiance qui soit basée sur les atouts du tripartisme et nous devons exploiter notre potentiel.

Vous représentez les forces productives de l'économie. Vous savez ce qui se passe dans les entreprises et sur le marché du travail dans le monde.

Vous êtes les porte-parole de notre peuple, dont vous exprimez les préoccupations devant notre gouvernement pour tout ce qui touche aux affaires sociales et du travail et, de plus en plus, aux affaires économiques.

Vous êtes l'un des réseaux mondiaux les plus importants. Vous représentez des millions de travailleurs et d'entreprises, vous représentez la communauté du travail.

Vous avez montré l'efficacité et le pouvoir du dialogue et cela tout au long des quatre-vingt-cinq dernières années. Et, malgré cela, vous représentez des points de vue différents, mais ces divergences sont la richesse qui permet de garantir l'équilibre au moment où vous décidez d'avancer ensemble.

Ensemble, vous pouvez être un groupe de pression plaidant avec force pour le travail décent dans une mondialisation juste.

Et tout cela m'amène à vous exposer le quatrième et dernier défi. L'Organisation ainsi que ses mandants et le Bureau doivent former une équipe mondiale efficace: des choix stratégiques clairs; des opérations efficaces; un engagement sur la voie de nos valeurs; un message confiant.

Bien entendu, nous ne pourrions pas tout faire. La commission a mis beaucoup sur la table et si nous avalons goulument tout ce menu, nous risquons d'avoir une indigestion.

Mais si nous avançons lentement quand la mondialisation progresse à pas de géant, nous risquons de laisser passer notre chance.

Nous devons aller résolument de l'avant, avec une ambition mesurée et conscients des moyens qui sont les nôtres.

Heureusement, le Conseil d'administration dispose des instruments institutionnels nécessaires pour élaborer des réponses au terme de vos discussions: le cadre d'action stratégique; le prochain cycle budgétaire; ainsi que le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.

Enfin, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous dire qu'en cette quatre-vingt-cinquième année-anniversaire, l'histoire est pour nous une source d'inspiration et d'énergie.

Mais c'est également une histoire qui nous montre que notre tâche est exigeante. Nous sommes les successeurs de ceux grâce auxquels l'OIT a reçu le prix Nobel de la paix.

Ils nous ont montré la voie. Ces jours-ci, les médias ont évoqué des souvenirs du jour J et les dénouements de la seconde guerre mondiale.

Cela nous permet également de nous replonger dans notre propre histoire. En effet, il y a soixante ans aussi que les délégués de l'OIT se sont rassemblés à Philadelphie.

J'aimerais vous dire qu'il y a quelques jours nous avons eu un déjeuner d'anniversaire, au cours duquel nous avons rendu hommage à cinq anciens fonctionnaires, invités pour la circonstance. Il y a soixante ans, ils avaient participé à la Conférence de Philadelphie. Ils se sont dévoués pour servir notre institution. Ce sont les vétérans de la guerre mondiale pour la justice sociale. Quatre d'entre eux sont parmi nous et j'ai l'honneur de vous les présenter: Angela Butler, Alejandro Flores, Carol Lubin, Mirjam Newman Staal, et je pense qu'ils méritent, non seulement d'être honorés à l'occasion d'un déjeuner offert par le Bureau mais aussi par les applaudissements de l'ensemble des participants à la Conférence.

Au moment où les bombes pleuvaient, au moment où les soldats et les civils tombaient, nos prédécesseurs à Philadelphie ont été investis d'une tâche considérable consistant à aller au-delà des frontières, chercher des valeurs de paix et semer les graines de l'espoir. Ils ont permis de produire un des documents sociaux les plus importants de notre temps, la pauvreté représente partout un danger pour la prospérité. Le travail n'est pas un produit de base. Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur appartenance sociale ou leur sexe, ont le droit d'aspirer à un bien-être matériel ainsi qu'à un bien être spirituel dans la liberté, la dignité, la sécurité et avec des chances égales. Nous nous devons de mener contre la misère une guerre sans relâche.

Notre hôte à Philadelphie était l'une des premières ministres du Travail dans le monde, Frances Perkins. Il y a soixante ans, elle avait souhaité la bienvenue aux délégués en leur disant «l'OIT est l'assemblée de ceux qui sont chargés, en pleine guerre, de jeter les bases d'une paix élargie, la pierre angulaire de la justice sociale, une pierre sur laquelle nous puissions reconstruire l'espoir et la vie humaine.» Telle est notre fondation.

Mais pourquoi est-ce que je revisite là notre histoire. Nous avons commémoré notre 85^e anniversaire, la Déclaration de Philadelphie et le prix Nobel de la paix parce que les institutions amnésiques ne peuvent pas construire l'avenir.

Au milieu des chances et déséquilibres de la mondialisation décrite dans le rapport de la Commission, il nous faut une fois de plus regarder devant

pour imaginer notre avenir en construisant aujourd'hui une mondialisation juste où tout le monde puisse avoir un travail décent.

Mes amis, l'Histoire est faite d'occasions qui se présentent. Saisir ces occasions exige une vision pour bien définir nos actions, requiert la volonté de surmonter les obstacles et demande du courage pour prendre les décisions. Nous y sommes, notre avenir est entre vos mains.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général, pour les réflexions dont vous nous avez fait part cet après-midi, qui sont une synthèse de votre rapport intitulé *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*.

Je crois pouvoir dire au nom de tous les délégués et de tous les ministres, que nous vous sommes reconnaissants pour votre présence, pour votre dévouement, pour votre manière d'aborder ces thèmes et pour la surprise que vous nous avez faite en nous présentant ces quatre personnalités du BIT qui vont participer aux travaux de cette session.

Je suis convaincu que chacune des délégations présentes va garder à l'esprit le rôle de l'Organisation internationale du Travail pour assurer *Une mondialisation juste*, comme l'explique ce rapport.

SUSPENSION DE L'APPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Au sujet du rapport global, je tiens à vous rappeler que, lors de la séance inaugurale qui a eu lieu mardi dernier, la Conférence a décidé, afin que les débats soient plus animés et davantage interactifs, de suspendre certaines dispositions de son Règlement, notamment celles qui ont trait à la durée maximum des interventions, au nombre d'interventions par orateur et à l'ordre dans lequel la parole est accordée. Conformément aux dispositions de l'article 76 du Règlement de la Conférence, il nous incombe de confirmer, aujourd'hui, cette décision. Y-a-t-il une objection sur ce point? Tel ne semble pas être le cas. Par conséquent, je considère que la Conférence adopte ces propositions.

(Les propositions sont adoptées.)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Avant d'ouvrir le débat, j'aimerais vous rappeler les règles que les Vice-présidents et moi-même avons décidé d'appliquer. Une certaine discipline est nécessaire pour que la discussion se déroule de façon harmonieuse.

En particulier, en période de tension politique aiguë, l'Organisation internationale du Travail a une double responsabilité: promouvoir les valeurs de liberté et de dignité humaine, établies dans sa Constitution, et limiter au lieu d'aggraver les tensions internationales en assurant au degré le plus élevé possible une collaboration continue dans la poursuite des objectifs de l'OIT.

Je vous rappelle également que le débat de la Conférence internationale du Travail ne doit pas s'immiscer pour ce qui est de sa portée et de son objectif dans les questions qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. C'est à ces organes que la Charte a confié la responsabilité

d'adopter les décisions d'ordre politique au sein du système des Nations Unies.

Je suis convaincu que je pourrai compter sur chacun d'entre vous pour que ces discussions s'engagent dans un esprit d'ouverture et avec la dignité qui incombent à l'institution internationale la plus élevée dans le domaine relatif au travail et aux questions sociales. La liberté d'expression est un élément fondamental de l'Organisation internationale du Travail. Afin que ce droit soit exercé dans un climat de respect mutuel, il est primordial que tous les orateurs emploient un langage parlementaire, respectent la procédure d'usage, s'en tiennent aux points en discussion et évitent de doulever des questions étrangères à ces points.

Chaque délégué pourra exercer son droit de réponse s'il estime qu'on lui a porté préjudice; dans ce cas, la demande pour faire usage du droit de réponse devra être présentée au Président avant la fin de la séance durant laquelle le délégué souhaite exercer ce droit. Cette demande doit être transmise au Président par l'intermédiaire du Greffier et non par une demande la parole en cours de séance, pour soulever une motion d'ordre. Le Président, avec l'aide du Greffier, conviendra avec la délégation concernée de l'heure à laquelle l'intéressé exercera son droit de réponse.

Cette réponse ne doit porter que sur le point en discussion. Elle ne doit pas excéder deux minutes et sera formulée dans un langage correct et parlementaire. Enfin, pour éviter des débats sans fin, les présidents ont coutume de ne pas autoriser des réponses à une réponse. Le Règlement de la Conférence prévoit que la durée maximum des interventions est de cinq minutes. Il est demandé aux délégués et aux ministres assistant de tenir compte de cette limite lorsqu'ils préparent leur discours, afin que le Président ne soit pas obligé de leur retirer la parole avant la fin de leur intervention.

Je tiens à rappeler que la liste des orateurs pour la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général sera close mercredi 9 juin à 18 heures.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION**

Original anglais: M. FAHEY (Ministre du Travail, Irlande)

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail de l'OIT en ma capacité de ministre du Travail de l'Irlande et de président du Conseil de l'emploi et des affaires sociales de l'Union européenne.

Je voudrais féliciter le Président et les membres du bureau de la Conférence, de leurs nominations respectives et leur souhaiter plein succès dans leur travail. Je tiens également à féliciter M. Somavia pour un discours très circonscrit, succinct et stimulant qui nous a transmis trois messages et lancé à tous quatre défis.

Le 1^{er} mai, l'Irlande a eu le privilège de célébrer à Dublin une journée de bienvenue aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne. Nous nous réjouissons de collaborer en Europe et dans le cadre de la structure mondiale de l'Organisation internationale du Travail à l'élaboration de programmes harmonieux avec nos partenaires du monde entier. Du fait de sa nature tripartite, l'Organisation internationale de Travail nous appartient à tous et nous

partageons la responsabilité de faire en sorte qu'elle conserve énergie et dynamisme au XXI^e siècle.

J'ai été très frappé et heureux de constater une similitude entre de nombreux thèmes de la présidence irlandaise de l'Union européenne et les recommandations contenues dans le rapport que le Directeur général nous a présenté aujourd'hui. Je m'explique.

Au cours des cinq derniers mois, la présidence irlandaise du Conseil européen a concentré son attention sur les moyens de stimuler durablement la créativité et la performance des lieux de travail. Les questions de l'innovation, de l'adaptabilité et surtout de l'adoption de politiques centrées sur l'être humain faisaient toutes partie du programme de la présidence irlandaise.

Le mot d'ordre de cette présidence, qui était «travailler ensemble», s'inscrivait dans la perspective de l'accession de dix nouveaux Etats membres à l'Union européenne le 1^{er} mai. L'élargissement de l'Union européenne a été l'une des préoccupations majeures de notre présidence, à la fois au stade de la préparation et ensuite, pour veiller à ce que les nouveaux membres s'intègrent bien dans le fonctionnement de l'Union.

Ce mot d'ordre reflète en outre la nécessité pour tous les intéressés de travailler ensemble. Que ce soit au niveau européen, au niveau national ou au niveau de chaque entreprise, la présidence irlandaise est convaincue de l'importance du partenariat.

Si nous voulons relever les défis que pose la mondialisation au XXI^e siècle, nos lieux de travail doivent s'orienter vers le changement et l'innovation. Toutes les parties concernées, employés, employeurs, décideurs et partenaires sociaux, doivent définir ensemble l'action à entreprendre, dans le monde du travail en particulier. Nous avons aussi besoin d'idées nouvelles et de nouvelles méthodes de travail.

En Irlande, le partenariat entre syndicats, employeurs, gouvernement et ONG existe depuis de nombreuses années. La participation de tous ces partenaires à la prise de décisions a été très payante, puisqu'elle a rendu les relations professionnelles plus stables et permis notamment d'éviter les conflits grâce à une approche commune. Je tiens à rendre hommage par cela aux partenaires sociaux irlandais.

Au mois de mars 2004, le Conseil européen a invité les Etats membres à prêter d'urgence une attention à quatre grands problèmes; adaptabilité, création d'emplois, amélioration de la qualité de l'emploi et investissement dans le capital humain.

Le Conseil de l'emploi et des affaires sociales que j'ai présidé s'est concentré sur les questions de la rentabilité du travail, de l'adaptabilité et de l'évolution du monde de travail ainsi que de l'investissement dans le capital humain et de l'apprentissage tant au long de la vie – qui toutes préparent le monde du travail de demain.

Lors de sa session du printemps, le Conseil européen a également souligné que les gouvernements ne devaient pas être les seuls à préconiser et à accompagner le changement. C'est pourquoi il a appelé les Etats membres à construire des partenariats pour la réforme, auxquels soient associés les partenaires sociaux, la société civile et les pouvoirs publics, conformément aux usages et coutumes de chaque pays. En Irlande, nous avons déjà commencé en renforçant notre partenariat social dans le cadre du nouveau partenariat pour la réforme en Eu-

rope. Grâce à ce mécanisme, la présidence irlandaise espère donner une impulsion nouvelle au processus qui doit conduire à la réalisation des objectifs de Lisbonne.

Voilà pourquoi, comme je l'ai dit, les priorités de la présidence irlandaise sont très proches de celles exprimées dans le rapport et dans l'excellent discours du Directeur général. Des thèmes tels que ceux de la rentabilité du travail, ou du travail décent pour utiliser la terminologie de l'OIT, de l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des employeurs au changement, de l'investissement dans les ressources humaines et de la réforme par le dialogue et une meilleure gouvernance, figurent en bonne place dans les deux rapports du Directeur général.

Ces deux rapports sont des documents d'une importance capitale pour les activités de l'OIT et pour faire avancer le débat sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT pour 2002-03 évalue l'action de l'Organisation dans son ensemble, la pertinence de ses objectifs stratégiques et l'efficacité des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs. Le second rapport intitulé *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT* traite de la question clé à l'ordre du jour de cette Conférence.

Je tiens à rendre hommage à M^{me} Halonen, Présidente de la Finlande et à M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, qui ont présidé la commission et qui se sont adressés à nous avec tant d'éloquence ce matin. Je tiens aussi à remercier les vingt-six membres de la commission pour le temps qu'ils ont consacré à leurs travaux, pour leurs efforts et leur sagesse.

Il est réconfortant de voir que, malgré leur diversité, les acteurs représentés au sein de la Commission mondiale – gouvernements, société civile, syndicats, sociétés multinationales, – ceux-ci ont été capables de s'exprimer d'une seule voix dans leur rapport.

Comme l'a dit l'ancien Président de l'Italie, M. Giuliano d'Amato, ils ont prouvé que le débat sur la mondialisation ne se limitait pas nécessairement à un échange de propos creux ou acerbes mais pouvait aboutir au dialogue et à la coopération.

Pour conclure, je dirai que le Directeur général nous a présenté quelques défis cet après-midi. Il a mentionné ce matin le besoin de changement et la nécessité d'une impulsion dynamique pour provoquer ce changement. Je pense qu'il nous appartient à tous, pour que cette Conférence de 2004 soit un succès, de nous montrer à la hauteur du défi lancé par le Directeur général, et de réaliser les objectifs qui sont les nôtres.

M. LARCHER (*Ministre délégué aux Relations du Travail auprès du Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, France*)

Je m'associe tout d'abord aux félicitations formulées à l'endroit du Président pour votre élection à la présidence de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Une session dont l'ordre du jour – dominé par le thème de la dimension sociale de la mondialisation – comme les propos introductifs de Juan Somavia illustrent plus que jamais la fidélité de notre Organisation à son mandat et à sa capacité à s'adapter constamment à un monde en changement.

Je voudrais remercier le Directeur général pour l'excellence des rapports qui nous sont soumis, la richesse des informations fournies, la diversité des pistes de réflexions proposées. Mais il me faut d'abord saluer la qualité du rapport intitulé *Une mondialisation juste* et remercier la Commission mondiale, et en particulier ses deux co-présidents, M^{me} Halonen et M. Mkapa.

La mondialisation est porteuse de progrès mais, parce que nous n'avons pas su mettre l'homme au centre du processus, elle a aussi produit de nombreux effets pervers qu'ils nous faut aujourd'hui corriger. C'est la condition à remplir si nous voulons construire un modèle de société qui ne soit pas uniquement un modèle économique mais qui demeure aussi un modèle social au service de toutes et tous.

Le rapport de la Commission mondiale conclut à la nécessité de renforcer la gouvernance à tous les niveaux et préconise des mesures pour améliorer la cohérence des politiques et assurer un meilleur équilibre entre les aspects économiques, sociaux et de développement.

Ce rapport, qui va nous permettre de mieux structurer le débat autour de la mondialisation dans nos différents pays, a le mérite d'embrasser, en les décloisonnant, tous les volets de la mondialisation. Résultat de plusieurs années de réflexion, il est, comme le souligne justement le Directeur général, non pas un point d'aboutissement mais bien le point de départ d'un processus dans lequel l'OIT a un rôle déterminant à jouer dans la mise en place de futurs mécanismes ou instruments.

Dans son rapport, le Directeur général examine les moyens de donner l'impulsion pour assurer la convergence de tous les autres acteurs vers la recherche d'une mondialisation plus équitable.

L'OIT dispose de nombreux atouts, et plusieurs éléments fondent sa légitimité à agir en ce sens. Cette légitimité trouve un double fondement, dans la vocation éthique et sociale de l'Organisation et dans sa dimension tripartite originale.

L'Organisation a, dans son mandat, la responsabilité d'évaluer les politiques économiques à la lumière de leur impact sur les politiques sociales et du travail. Faire du travail décent un objectif mondial nous paraît une traduction concrète de cette responsabilité et nous ne pouvons, nous, en France, qu'y adhérer.

Seule organisation tripartite dans le système multilatéral, l'OIT réunit les véritables acteurs de l'économie. C'est elle qui rassemble celles et ceux qui, au niveau quotidien, mesurent le plus exactement les effets des transformations que connaît notre monde. Aucune autre instance ne possède cette expertise, cette connaissance fine, vécue et précise des problèmes d'aujourd'hui. C'est dire l'importance du rôle qui lui revient aujourd'hui. Je pense en particulier à l'idée d'un forum sur les politiques de la mondialisation qui s'inscrit totalement dans le droit fil de la déclaration des ministres de l'Emploi du G8 à Stuttgart en décembre dernier.

Selon la France, en effet, la régulation globale de la mondialisation et l'amélioration de la cohérence des organisations internationales passent par un renforcement du multilatéralisme et la création d'un Conseil de sécurité économique et social – idée reprise d'ailleurs dans la communication de la Commission européenne et que nous soutenons.

Je voudrais, à cet égard, rappeler en quelque sorte en conclusion, les paroles fortes du Président de la

République française, le 28 mai dernier, au sommet de l'Union européenne – Amérique latine – Caraïbes: «La mondialisation, si riche de promesses, n'a pas remédié à l'exclusion de pays et peuples entiers. La moitié de l'humanité vit avec moins de deux dollars par jour et près d'un milliard de femmes, d'hommes et d'enfants sont quotidiennement confrontés à l'angoisse de la faim et de la misère alors que le monde n'a jamais été aussi prospère. Devant cette situation, je ne puis que partager le diagnostic du rapport sur la dimension sociale de la mondialisation que le Directeur général du Bureau international du Travail a rendu public. La cohésion sociale est bien une question d'intérêt mondial. Nous devons nous mobiliser pour que nos actions soient toujours inspirées par le souci de la justice et de la solidarité. C'est ainsi que nous assurerons la cohésion dans le monde».

Voilà la position de la France sur ce dossier. Vous pouvez donc compter sur l'appui de la France pour que cette dimension sociale dans la mondialisation ne soit pas que des propos de tribuns ou de résolution, mais qu'elle passe bien dans la vie des hommes et des femmes ainsi, fidèle au message d'Albert Thomas: «Construisons la paix du monde».

Original anglais: M. SOODHUN (Ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Maurice)

Je félicite le Président de son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

La Conférence de cette année sera mémorable en raison de la présentation du rapport historique de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Ce rapport vient à un moment opportun alors que nous, membres de l'Union africaine, élaborons un cadre de politique sociale pour l'Afrique et prévoyons de traiter des questions de pauvreté et d'emploi lors du sommet qui se tiendra en septembre au Burkina Faso.

Ce rapport permet de mieux comprendre le lien étroit qui unit pauvreté et emploi. Si la mondialisation a fait naître de nouvelles opportunités, elle engendre aussi de nombreuses menaces, en termes de pertes d'emplois et d'une délocalisation accrue qui sont le résultat de la quête d'une compétitivité toujours plus grande. Ce sont les travailleurs les plus vulnérables qui perdent leurs emplois et qui retombent dans la pauvreté. Celle-ci est encore aggravée par des problèmes tels que le SIDA, l'analphabétisme, le manque de qualifications, tandis que les changements technologiques augmentent l'insécurité de ces gens et réduisent leur employabilité.

Dans quelle mesure l'impératif de la réduction des coûts et de la compétitivité est-il compatible avec le respect des normes du travail et de la dignité de l'être humain? Au titre du suivi du rapport de la Commission mondiale, l'OIT pourrait mener une étude sur l'impact positif des normes du travail et des droits de l'homme sur la compétitivité.

En réponse aux nombreux défis auxquels il est confronté, mon pays a restructuré le secteur du sucre et développé de nouveaux secteurs comme les TIC. Il a créé un pôle pour les crustacés et un pôle pour la connaissance. Des mesures incitatives intéressantes ont été mises en place à l'intention des investisseurs afin de leur offrir un environnement propice à la création d'emplois. Dans le même temps, le gouvernement consacre 44 pour cent de son budget aux dépenses sociales qui couvrent

l'enseignement gratuit, des services de santé gratuits, la sécurité sociale, des programmes de logements sociaux, une assistance spéciale pour l'éducation des enfants issus des familles les plus pauvres ainsi que des projets de développement communautaire et des systèmes de microcrédit.

La création d'emplois est notre priorité principale. Le gouvernement a créé un fonds et un régime de soutien au textile afin de préserver l'emploi dans les zones franches d'exportation. Un programme de redéploiement a été introduit pour assister les travailleurs licenciés, et l'on encourage les gens à travailler à leur compte afin de résorber durablement le chômage.

Afin de relancer le secteur des PME, le gouvernement a récemment créé un ministère des PME, et un bâtiment est en cours de construction pour offrir un marché sûr et convivial aux vendeurs ambulants de l'économie non structurée.

En dépit de toutes les contraintes économiques, le gouvernement de mon pays a veillé à ajuster les salaires des groupes ayant les revenus les plus faibles en accordant une augmentation de salaire annuelle plus élevée que l'indice des prix à la consommation. Cette année, une augmentation de 4,5 pour cent a été accordée, alors que l'IPC n'était que de 3,9 pour cent. Cette même hausse a été appliquée aux bénéficiaires sociaux.

Le gouvernement de Maurice a également accordé une attention particulière aux normes fondamentales du travail et a ratifié six conventions sur une période de deux ans. En ce moment, il examine la ratification de la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, le remplacement de la loi sur les relations du travail par une nouvelle législation, la modernisation de la loi sur la santé au travail et le bien-être au travail, ainsi que la législation du travail. Notre but est de renforcer les structures de conciliation et de médiation et la pratique de la négociation collective et d'accroître la participation des travailleurs aux gains de productivité.

En tant que population qui compte sur l'émigration pour l'emploi, nous sommes heureux de voir que la situation des travailleurs migrants est à l'ordre du jour de cette Conférence. Nous avons voulu garantir que les droits de l'homme, les droits à des salaires décents et un logement décent pour les travailleurs migrants soient protégés. Nous continuerons à renforcer les mécanismes administratifs et juridiques pour améliorer la gestion de la main-d'œuvre migrante.

Mon gouvernement tient à réaffirmer son attachement au tripartisme et au dialogue social prôné par le Directeur général afin de résoudre efficacement les nouveaux problèmes sociaux et économiques qui surgissent. Nous voulons assurer à Monsieur le Directeur général que nous le soutenons sans réserve dans sa croisade pour que l'objectif global du travail décent ne soit plus un rêve mais un objectif que nous atteindrons ensemble, guidés par la vision claire et sous la ferme direction de l'OIT.

Original arabe: M. EL AMAWY (Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte)

C'est pour moi un grand honneur, de féliciter M. le Président à l'occasion de son élection à la tête de cette Conférence. Permettez-moi aussi de lui formuler mes vœux de plein succès.

Nous avons lu avec une grande attention le rapport du Directeur général intitulé *Une mondialisa-*

tion juste: le rôle de l'OIT. Nous sommes d'accord avec le rapport, selon lequel le travail décent doit être au centre de notre travail à l'échelle internationale. La gestion de la mondialisation, quant à elle, doit reposer sur un respect collectif des droits de l'homme sur la scène internationale.

En effet, le défi majeur consiste dorénavant à trouver un équilibre entre la libéralisation du commerce et le progrès social, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la protection des normes internationales sans opter pour des politiques sélectives ou brandir certains droits utilisés parfois comme des armes pour servir certains intérêts éloignés de leurs véritables objectifs.

Les acquis de la mondialisation ont été répartis de manière inégale dans le monde, le continent africain étant le continent qui en a le moins bénéficié. La marginalisation des pays africains apparaît clairement dans la faible part qu'ils occupent dans le commerce mondial et dans l'investissement étranger. Cette situation est aggravée par la diminution de l'aide au développement et le fardeau de la dette extérieure, ce qui limite les capacités du continent à se développer.

Les pays développés doivent supprimer les barrières protectionnistes imposées aux exportations des pays en développement et mettre un terme aux subventions qui ont des répercussions négatives sur les exportations des pays en développement. En outre, le dialogue entre le Nord et le Sud doit se poursuivre pour parvenir à l'établissement d'un système plus équitable de commerce mondial.

Nous nous rallions à l'idée selon laquelle la réalisation de la démocratie est essentielle, aussi bien sur le plan international que sur le plan national. L'Égypte, quant à elle, s'est engagée sur la voie d'une démocratie libre en adoptant un système politique qui tienne compte de la dimension sociale dans la structure économique.

Nous accueillons favorablement le rapport qui traite des questions liées à l'émigration. Celle-ci est en effet partie intégrante du développement et de la croissance, et les droits des travailleurs migrants sont une des composantes essentielles de la Déclaration de l'OIT. La discrimination basée sur l'appartenance nationale est un domaine important que nous devons couvrir dans le suivi de la Déclaration de l'OIT. Nous exhortons ainsi l'Organisation à redoubler d'efforts pour inviter les pays à ratifier instamment les conventions concernant les travailleurs migrants et leurs droits, et à mettre en œuvre la recommandation de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation portant sur la tenue d'un troisième forum mondial chargé d'établir un système international global et équitable de la migration.

Nous nous rallions au Directeur général qui affirme dans son rapport que les restrictions imposées sur le libre mouvement des Palestiniens sont aggravées par la construction du mur isolationniste qui freine l'activité économique du pays. Nous approuvons la référence du rapport sur la nécessité de lever ces restrictions afin que soient respectés les droits fondamentaux des travailleurs.

Permettez-moi également d'affirmer l'importance de soutenir le programme de l'OIT en matière d'aide technique dans les territoires arabes occupés et la nécessité d'accroître les sommes allouées par le budget de l'Organisation. De même que nous exhortons les pays donateurs à financer le fonds qui a été créé à cet effet.

Permettez-moi également de signaler que tous les efforts fournis pour garantir les droits des travailleurs et leur assurer un travail décent ne sauraient aboutir si nous n'arrivons pas à créer un climat propice à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient. Il est nécessaire que soit apportée une solution juste et globale du conflit israélo-arabe par le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan occupé et l'instauration d'un Etat palestinien indépendant. Il faut également mettre un terme à la situation tragique de l'Iraq et assurer le respect des droits du peuple iraquien. Nous rappelons également que nous refusons toutes les pratiques qui nuisent au peuple syrien et empêchent les travailleurs et les employeurs syriens de faire valoir leurs droits.

M. PANAYIOTOPOULOS (*Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, Grèce*)

J'aimerais tout d'abord adresser mes félicitations sincères au Président de la plénière pour son élection à ce poste, ainsi qu'aux autres membres du Conseil. J'aimerais également remercier M. le Directeur général, ainsi que le Bureau international du Travail pour la qualité des rapports qui nous ont été soumis pour discussion.

Nous sommes ici réunis à un moment où le monde se trouve confronté à de nombreux défis. J'aimerais saluer l'initiative du Directeur général qui a su organiser un dialogue objectif sur les problèmes induits par la globalisation.

Tous les débats portant sur l'avenir immédiat tendent vers la recherche d'une globalisation plus juste, d'une globalisation synonyme d'opportunités pour tous.

L'Union européenne, avec le modèle social qui la distingue, entend conserver sa place dans le contexte mondial en devenant la société de la connaissance la plus compétitive, en augmentant à la fois le nombre et la qualité des emplois créés et en renforçant la cohésion sociale.

Nous pensons que cette volonté affirmée de conjuguer développement, emploi et cohésion sociale est tout à fait dans la ligne des études réalisées par le Bureau international du Travail.

Permettez-moi de mettre l'accent sur certains des aspects sur lesquels nous devons concentrer nos efforts pour faire de la globalisation un processus plus juste.

Deux rapports récents, celui de la Banque mondiale et celui de la Commission mondiale, soulignent le danger des incidences de la globalisation sur la diversité culturelle de notre planète. Je pense sincèrement que la globalisation ne cessera de susciter de telles inquiétudes que lorsqu'elle parviendra à assumer la protection des particularités et des identités des populations du monde.

Seule une économie solide autorise une globalisation où la cohésion sociale durable soit une priorité et où les bénéfices sociaux du développement soient équitablement répartis entre tous.

J'aimerais à ce propos mentionner trois points qui, pour la Grèce, jouent un rôle essentiel.

Premier point: une gouvernance plus efficace et plus dynamique.

L'idée d'un appareil étatique conçu dans l'intérêt des citoyens implique non seulement que l'économie se porte bien mais aussi que les gouvernants soient à l'écoute des partenaires sociaux et de la société civile.

Mieux gouverner, c'est d'abord lutter contre la bureaucratie qui entrave et asphyxie les petites et les moyennes entreprises et l'esprit d'entreprise. C'est ensuite lutter contre la corruption et assainir les finances publiques. C'est enfin faire en sorte que le secteur public réponde plus vite à la demande des investisseurs et, par voie de conséquence, contribue au développement.

Mieux gouverner c'est garantir l'accès de tous aux biens du développement.

Le deuxième point que j'aimerais souligner est la question des petites et moyennes entreprises. Nous sommes heureux de voir que la stratégie de l'Organisation internationale du Travail passe par le soutien des petites et moyennes entreprises, dont dépend la création d'emplois à la fois plus nombreux et de meilleure qualité.

Le troisième point est la création d'un niveau mondial minimal de protection sociale.

Nous sommes convaincus du bien-fondé de la tactique adoptée par l'Organisation internationale du Travail, qui envisage de couvrir en priorité les groupes de la population les plus vulnérables, comme les personnes âgées. Nous soutenons les actions engagées par l'Organisation internationale du Travail pour le développement et la diffusion du principe d'un niveau minimal de sécurité socio-économique pour l'économie mondiale.

Nous sommes pour notre part disposés à prendre de telles initiatives au niveau national et dans la région des Balkans.

Une autre question importante que je voudrais aborder est celle de l'émigration. Etant donné que la question est déjà inscrite à l'ordre du jour de la présente Conférence, je me contenterai de signaler que notre pays, qui a connu une énorme vague d'immigration dans un temps très court, a absolument besoin en la matière d'une politique fiable et respectueuse des droits de l'homme.

La force et l'efficacité d'un Etat se mesurent avant tout à sa capacité d'offrir assistance et soutien à ses citoyens les plus défavorisés.

De la même manière, l'évolution de la globalisation et la manière dont l'appréhenderont les peuples de la planète dépendront de sa capacité à offrir des opportunités à toutes les personnes, dans l'espace où elles vivent et travaillent.

Et c'est à nous tous, qui sommes présents dans cette salle, qu'incombe cette responsabilité.

Nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir, et c'est pourquoi je tiens à remercier une fois encore le Directeur général pour ses initiatives et l'assurer de mon soutien. Permettez-moi pendant une seconde seulement de parler dans ma langue maternelle et de dire...

(L'orateur prononce quelques mots en grec.)

Original anglais: M. Maroni (Ministre du Travail, Italie)

Cette année, le thème principal de la Conférence internationale du Travail est la mondialisation. Je tiens à signaler l'appui que le gouvernement italien apporte à cette initiative, conscient qu'il est de la nécessité d'instaurer, dans les pays développés comme dans les pays en développement, une gouvernance équitable de la mondialisation pour encadrer la vie économique et sociale. Nous reconnaissons la valeur du travail effectué par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que la qualité du rapport présenté aujourd'hui par M. Somavia sur les implications de la

mondialisation sur les activités de l'OIT. Nous pensons que les pistes qui nous sont proposées seront un point de départ utile pour la conception des stratégies futures de l'Organisation.

L'Italie est bien consciente du fait qu'une mondialisation non équitable peut améliorer le sort des pays les plus riches et les plus développés et aggraver celui des pays les plus pauvres. C'est pour parer à ce risque que nous nous sommes engagés à promouvoir un important programme d'aide en faveur des pays qui ont pris du retard, notamment en Afrique. Les premiers résultats sont encourageants, mais il importe de mettre au point une stratégie plus élaborée. C'est la raison pour laquelle le travail effectué par la Commission mondiale doit recevoir notre plein appui, notamment lorsqu'il porte sur les nouvelles politiques qu'il convient de mettre en œuvre pour que la mondialisation soit juste et équitable. L'OIT, si elle tient à renforcer la dimension sociale et le rôle du système multilatéral, doit s'engager au plus vite dans cette direction. On ne pourra parvenir à une mondialisation équitable qu'en donnant davantage de poids aux normes fondamentales du travail et en faisant tout ce qui est nécessaire pour que ces normes soient respectées, dans les entreprises ainsi que dans ce qu'il est convenu d'appeler les zones franches d'exportation. La mondialisation doit engendrer la croissance, créer des emplois et réduire l'écart entre les divers pays. Le travail décent doit être un objectif poursuivi dans le monde entier au moyen de politiques internationales coordonnées. Le gouvernement italien approuve ces conclusions, mais considère qu'elles ne traduisent pas son inquiétude face à la piètre qualité de la réglementation du travail constatée dans de nombreux pays.

Ce n'est pas en abaissant les normes du travail que l'on peut soutenir la croissance et la promotion d'emplois. Une telle stratégie ne peut en effet que nuire au jeu de la concurrence internationale; elle peut également inciter les pays industrialisés à adopter des stratégies défensives et à restreindre la délocalisation de la production de biens et de services. Le commerce international pourrait également en souffrir, notamment sur le plan des flux financiers et de la création de richesses.

C'est la raison pour laquelle nous tenons à souligner une fois encore que c'est à l'OIT qu'incombe la responsabilité décisive de promouvoir les normes fondamentales du travail et d'inviter les gouvernements, les entreprises et les autres acteurs à tenir compte des questions sociales dans le jeu de la coopération internationale. Dans le système des Nations Unies, l'OIT est l'institution qui est le mieux à même de créer un système de coopération multilatéral fondé sur des politiques économiques, sociales et environnementales intégrées et équilibrées.

Nous encourageons l'OIT à poursuivre sa tâche avec les partenaires sociaux et en étroite coopération avec les autres organisations internationales. Nous nous félicitons également que la Commission mondiale ait pensé que l'OIT peut promouvoir un forum multipartite, conformément à la proposition formulée par l'Italie il y a quelques mois, lors du sommet du G8 à Stuttgart. Le but de cette initiative est de développer une culture de la responsabilité sociale des entreprises. Une mondialisation juste, respectant la dignité de chaque être humain, ne peut aboutir que si elle s'accompagne, partout dans le monde, d'un sens plus aigu de la responsabilité sociale. Chacun doit pouvoir bénéficier d'un travail

décent, et les normes internationales du travail doivent être respectées par tous les pays – y compris dans les régions les plus défavorisées de la planète. C'est à cette condition seulement que la mondialisation pourra véritablement révéler le potentiel de nos sociétés et accroître la cohésion sociale.

J'espère également que cette Conférence nous permettra de faire quelques pas décisifs dans cette direction et contribuera à l'instauration d'une nouvelle ère de collaboration entre nos pays et nos peuples.

Original anglais: M. DIMAS (Commissaire chargé de l'Emploi et des Affaires sociales, Union européenne)

C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi de prendre la parole lors de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Les bénéfices économiques de la mondialisation sont visibles et tangibles. Toutefois, ces bénéfices n'ont pas toujours été répartis de façon équitable entre les diverses régions du monde. Par conséquent, nous devons renforcer la dimension sociale de l'actuel processus de mondialisation afin que celui-ci soit viable.

Je suis heureux de constater que ces idées ont été développées dans le récent rapport de la Commission mondiale. En réponse à ce rapport et en tant que première contribution au débat qui va suivre, la Commission européenne a récemment publié sa propre communication sur la dimension sociale de la mondialisation. L'Union européenne est pleinement consciente des avantages et des risques que présente une grande intégration économique. Après tout, la construction européenne elle-même a été une mondialisation à une échelle géographique moindre, bien sûr. L'élimination des frontières internes et la création d'une zone économique unique se sont accompagnées de politiques qui encourageaient à la fois le progrès économique et la cohésion sociale. Le modèle économique et social de l'Union européenne ne peut pas être simplement transposé dans d'autres parties du monde mais, comme le précise le rapport de la Commission mondiale, ce modèle peut servir de source d'inspiration. En effet, il y a toujours eu une forte dimension sociale dans l'intégration économique de l'Union européenne. Au tout début, l'accent a été mis sur le droit des travailleurs, l'égalité entre les sexes et la cohésion sociale à travers les fonds structurels. Au fur et à mesure de l'intégration, la dimension sociale s'est élargie pour englober toute une série d'objectifs, par exemple, le plein emploi, une formation et des emplois de meilleure qualité, une protection sociale suffisante et durable, la promotion du dialogue social et la lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale. Cette stratégie intégrée connue sous le nom d'Agenda de Lisbonne est au service d'un projet très audacieux et très ambitieux: faire d'ici 2010 de l'Union européenne la société et l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, avec une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Il s'agit de promouvoir en même temps la compétitivité, l'emploi, le progrès social et la protection de l'environnement. Dans ses activités extérieures, l'Union européenne a pour objectif de maximiser les bénéfices de la mondialisation pour tous les groupes sociaux. L'Union européenne a négocié des accords avec presque tous les pays du monde. La plupart de ces accords comportent des engagements bilatéraux ou multilatéraux en faveur de buts sociaux. Ses engagements commerciaux

ouverts peuvent servir à promouvoir un développement plus socialement équitable. L'Union européenne garantit déjà aux pays en développement des accès importants à ses marchés par le biais d'initiatives telles que Tout l'Accord de Cotonou, sauf les armes, et son système généralisé de préférences. De surcroît, l'Union européenne est le plus grand donateur d'aide au développement, cette aide étant destinée surtout au développement social. Toutefois, les pays partenaires sont en grande partie responsables du développement social. Leurs politiques internes doivent respecter la primauté du droit et les droits de l'homme et garantir une gouvernance transparente et responsable. Les stratégies nationales de développement devraient intégrer le commerce et garantir une meilleure répartition des fruits de ce développement.

La responsabilité du développement social ne doit pas être assumée uniquement par les gouvernements. Le secteur privé peut lui aussi jouer le rôle d'un moteur complémentaire pour le changement. Les entreprises, le monde des affaires, les syndicats et la société civile élargie peuvent plaider en faveur d'une gouvernance plus sociale.

Pour finir, la mondialisation présente des défis pour toutes les institutions internationales. La Commission européenne est convaincue que le rapport de la Commission mondiale devrait faire partie intégrante de l'agenda de toutes les enceintes internationales qui sont chargées de résoudre des questions financières, économiques et commerciales. Pour atteindre tous ces objectifs, il faut une gouvernance mondiale concertée.

Il est temps maintenant de transformer les résultats de nos débats en un plan d'action concret. Nous avons tous le devoir de faire connaître le rapport de la Commission mondiale sur la mondialisation. Pour ce faire, et comme l'a affirmé le Directeur général, toutes les parties prenantes doivent manifester un engagement ferme: les organisations internationales, les gouvernements, les partenaires sociaux, la société civile et le monde des affaires. Nous devons tous conjuguer nos forces pour promouvoir une meilleure gouvernance mondiale et faire en sorte que même les groupes à faible revenu des pays les plus pauvres puissent tirer profit de la mondialisation.

Original portugais: M. BERZOINI (ministre du Travail et de l'Emploi, Brésil)

Je voudrais commencer par féliciter le Président de son élection à la présidence de cette Conférence. Le Brésil souhaite dire combien il est satisfait par le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Ce document pose un diagnostic équilibré, mais il a surtout le mérite de recommander des initiatives qui doivent nous mener vers une mondialisation plus juste, plus équitable et intégratrice et qui engendrent moins de déséquilibres et de souffrances.

Nous félicitons également les mandants de l'OIT et le Directeur général, M. Juan Somavia, de cette initiative et de l'appui apporté au travail de la commission.

Le diagnostic des effets sociaux ravageurs d'un processus de mondialisation où prime le marché financier est un premier pas nécessaire pour en corriger la trajectoire et orienter une démarche axée sur les hommes et les femmes et sur les opportunités qui leur sont offertes.

Le travail de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a abordé de façon équilibrée et objective des questions essentielles pour nos pays. Soulignons ici que tel qu'il s'est déroulé jusqu'à maintenant, le processus de mondialisation est extrêmement injuste et n'a fait qu'approfondir l'inégalité entre riches et pauvres. Sa mise en place maintenant a énormément accru le déficit de travail décent. Un système international de gouvernance doit être une pièce essentielle pour une mondialisation qui vise l'inclusion sociale et la réduction des inégalités, ce qui suppose une plus grande démocratisation des institutions multilatérales. Il est nécessaire de renforcer et de faciliter l'accès de tous les pays à tous les organismes multilatéraux. Les problèmes qui affectent les plus vulnérables, comme la faim, le chômage, le travail des enfants, le travail forcé ou en servitude, doivent être affrontés avec des politiques d'Etat en partenariat avec la société.

Nous considérons que promouvoir le travail décent est la meilleure façon de favoriser l'inclusion sociale et le moyen le plus à même de conduire au développement durable du point de vue économique, social et environnemental. Il est essentiel d'associer les politiques macroéconomiques avec des politiques d'emploi, c'est-à-dire œuvrer en faveur d'une croissance économique liée au développement social et à la protection de l'environnement. Pour ce faire, nous devons être cohérents dans notre action à l'échelon national et régional. Nous devons penser globalement et agir à partir de chaque lieu de travail en intégrant les politiques économiques, sociales et d'emploi, en veillant à améliorer la gestion de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle; en associant les politiques de développement local et régional avec la création de possibilités d'emploi, de travail et de revenu; en renforçant le dialogue social à tous les niveaux, en commençant par le lieu de travail; en réformant les systèmes de sécurité sociale pour les étendre aux nombreux travailleurs relégués vers l'économie informelle; en augmentant la capacité des administrations du travail, notamment pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé par le biais de l'assistance et de la coopération technique horizontale, sans pour autant créer de nouvelles structures et dans l'objectif de réduire le déficit de travail décent; en renforçant l'action des pouvoirs publics en faveur des groupes les plus susceptibles d'être exclus du marché du travail, en particulier les jeunes et les travailleurs peu qualifiés de plus de 40 ans.

Le gouvernement brésilien est engagé dans cette tâche. Au niveau national, sous la direction du président Lula da Silva, il a orienté son action dans le domaine des investissements publics, du crédit et de la politique industrielle vers les activités les plus créatrices d'emplois et de revenus. Au niveau de la région, son engagement s'exprime dans le cadre de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail et du MERCOSUR, notamment la Commission sociale et du travail et le Forum consultatif économique et social et dans une relation directe entre les ministres du Travail de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay, du Pérou, et de l'Uruguay, et prochainement aussi nous l'espérons, du Mexique.

Il importe toutefois de souligner que les progrès requis de la mondialisation passent également par des aspects liés à la relation commerciale internationale. Sans préjudice des actions au niveau interne

qui incombent à chaque pays, il est nécessaire de créer un climat de plus grande coopération, de moindre protectionnisme, de sorte que l'intégration des marchés puisse être un instrument efficace et juste pour la création de conditions favorables au travail décent et à l'intégration sociale.

Original turc: M. BASESGIOGLU (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Turquie)

Je félicite le Président et les deux Vice-présidents pour leur élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je remercie le Directeur général, M. Juan Somavia, pour son rapport, *Exécution du programme de l'OIT 2002-03*, qui présente de manière objective les progrès effectués par les Etats Membres pour réaliser les quatre objectifs stratégiques de l'OIT.

Nous considérons le rapport *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous* de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, publié en février dernier, comme une étude significative qui va dans le sens de l'établissement d'un ordre mondial meilleur.

J'appuis le point de vue du Directeur général selon lequel, pour réaliser véritablement le tripartisme et le dialogue social, le travail décent doit être considéré non seulement comme un objectif de l'OIT, mais aussi comme un objectif global.

Le rapport du Directeur général intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* montre encore une fois le coût économique, social et humanitaire dramatique du conflit chronique lié à la question du Moyen-Orient.

Le rapport souligne également à quel point il est nécessaire que l'OIT poursuive son soutien et continue à s'intéresser à la question. A cet égard, je suis heureux de vous annoncer que mon gouvernement a décidé de contribuer modestement au Fonds palestinien pour l'emploi et la sécurité sociale. La Turquie accorde une grande importance à la réalisation de la feuille de route et souhaite vivement que l'on parvienne le plus tôt possible à une solution pacifique par le biais de négociations.

La mondialisation qui résulte des progrès rapides des technologies de l'information et de la communication dans les domaines économique et social a accru la concurrence internationale; les conditions de travail se sont également adaptées à un environnement en mutation. Le processus de mondialisation contraint les entreprises à s'adapter aux nouvelles conditions qui affectent leur mode d'organisation et de production.

Le gouvernement turc a adopté depuis un an toute une série importante de réformes législatives et de mécanismes législatifs dans les domaines économique et social. C'est pourquoi une nouvelle loi sur le travail est entrée en vigueur en juin 2003. Les questions économiques, sociales et politiques liées au travail, ainsi que, notamment, le besoin de souplesse et la nécessaire harmonisation avec les normes de l'OIT et la législation européenne justifient les amendements apportés à l'ancienne loi sur le travail ainsi que ceux apportés à la loi sur la sécurité sociale et à la loi sur les services d'emploi.

La Turquie a ratifié, au total, 56 conventions de l'OIT, dont 16 année dernière. Cela atteste clairement de la forte volonté politique de la Turquie en faveur du soutien aux principes fondamentaux de l'OIT.

La promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage sont l'une des priorités du gouvernement

turc. C'est pourquoi l'année 2004 a été proclamée: Année de lutte contre le chômage. L'organisation de l'emploi de Turquie a été renforcée et modernisée afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires dans le domaine de l'emploi, conformément à la stratégie européenne en matière d'emploi. Outre les mesures générales visant à améliorer l'économie turque, un nombre important de programmes et de projets liés à l'emploi ont été réalisés.

Pour maintenir la paix sociale, pour promouvoir plus avant les droits syndicaux et la liberté d'association dans le pays et permettre une harmonisation complète de la législation nationale avec les normes de l'OIT et la législation de l'Union européenne dans ces domaines, un projet de loi préparé par un groupe d'experts a été soumis aux partenaires sociaux pour discussion.

Nous sommes convaincus que le dialogue social fondé sur un véritable échange de vues, la coopération et le consensus entre les partenaires sociaux, est l'un des mécanismes fondamentaux pour établir un système de relations professionnelles pacifiques. C'est pourquoi, la Turquie a ratifié en 1993 la convention (n°144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Les amendements pertinents ont été apportés à la nouvelle loi sur le travail et les méthodes et principes de travail du Conseil tripartite applicables à la vie professionnelle ont été mis en œuvre le 4 avril 2004. Ce conseil est un des moyens d'améliorer notre législation du travail et sa mise en œuvre.

Dans l'espoir sincère que les nouvelles idées et points de vue qui seront présentés à la Conférence nous permettront d'améliorer plus encore notre législation du travail ainsi que sa mise en œuvre, je souhaite que cette 92^e session soit couronnée de succès.

(M. Wade prend place au fauteuil présidentiel.)

Original farsi: M. KHALEghi (ministre du Travail et des Affaires sociales, République islamique d'Iran)

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux. J'aimerais tout d'abord féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la Conférence.

Grâce aux solutions logiques et réalistes qu'il présente, le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ouvre aux mandants de l'OIT de nouvelles voies pour tirer parti de la mondialisation au niveau national. Il s'agit notamment d'adopter des politiques macro-économiques mieux adaptées aux différents pays, de promouvoir les institutions démocratiques, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, d'offrir des opportunités sociales, d'incorporer des dispositions relatives à l'emploi et au travail dans les plans macroéconomiques, de prendre des mesures plus fermes pour protéger les droits fondamentaux des travailleurs, de renforcer la protection sociale et de promouvoir le tripartisme ainsi que le dialogue social.

Même si tous les délégués considèrent que la réforme des politiques macroéconomiques nationales constitue la condition préalable la plus importante pour tirer parti de la mondialisation, nombreux sont les Etats qui s'inquiètent énormément des effets de la crise que traverse la gouvernance du processus de mondialisation, cela tient au fait que la mondialisation ne pourra mener au développement durable, à

la sécurité internationale et à la paix que si elle contribue à promouvoir un accès plus équitable aux possibilités commerciales et économiques. L'infrastructure politique nécessaire au niveau international doit être mise en place. Les obstacles et les droits de douane injustes doivent être levés afin de faciliter l'accès au marché mondial, notamment en ce qui concerne les produits de base comme les textiles, l'habillement, les produits de l'agriculture pour la production et l'offre, desquels les pays en développement sont actuellement les mieux placés.

Les pays en développement sont ravis d'avoir entendu que les pays industrialisés allaient affecter 0,7 pour cent de leur PIB à l'aide publique au développement. Ceci constituera un instrument excellent pour la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire et renforcera les relations Nord-Sud. Les efforts déployés par la Norvège dans ce sens, ainsi que par d'autres pays, doivent être applaudis. Toutefois, il est regrettable que ces engagements n'aient pour l'instant pas été mis en œuvre par tous les pays. Un modèle de mondialisation rationnel devrait offrir à tous les pays, notamment les pays en développement, un accès plus équitable aux possibilités commerciales pour éviter que les réformes politiques, économiques et sociales engagées au plan national n'échouent.

Les travailleurs migrants, depuis le 11 septembre, deviennent un sujet d'inquiétude aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. J'espère, par conséquent, que la 92^e session de la Conférence internationale du Travail va se pencher sur les questions de migration des travailleurs au niveau mondial, et encouragera les Etats Membres de l'OIT, notamment ceux qui accueillent des émigrants, à parvenir à un consensus international sur des politiques durables permettant de mettre un terme à la migration illégale et de promouvoir les migrations légales.

Les flux migratoires ont connu une évolution considérable durant les dix dernières années. On observe en effet à l'heure actuelle que ce sont les personnes les plus instruites et les membres de la main-d'œuvre les plus formés, notamment dans les pays en développement, qui constituent la masse des migrants. En conséquence, l'élaboration de législations nationales plus ouvertes, en particulier dans les pays d'accueil, et la défense des droits des travailleurs migrants devraient figurer en tête de liste des programmes de coopération technique du BIT.

Pour promouvoir la mondialisation, la République islamique d'Iran a décidé que le développement et le tripartisme compteraient parmi les priorités de son agenda socio-économique, car ce sont des passerelles entre les différents partenaires sociaux. A cet égard, l'Iran a choisi le dialogue comme étant l'instrument le plus efficace pour abattre les murs de méfiance séparant ces partenaires et promouvoir la confiance. Nous pensons que l'organisation de nombreux ateliers, en collaboration avec des experts de l'OIT basés à Genève et avec le bureau sous-régional à New Delhi par le passé et encore cette année, montre que l'Iran est sérieusement attaché à cet objectif. Grâce aux efforts déployés par le Président iranien et à la fermeté du gouvernement, le quatrième Plan de développement économique mis en place vise à la création d'emplois.

Grâce à une croissance économique de 7,4 pour cent, le gouvernement iranien a créé 700 000 emplois entre 2002 et 2003. Les besoins tant matériels que spirituels des travailleurs tiennent

particulièrement à cœur à la République islamique d'Iran. Je suis ravi, par conséquent, de pouvoir annoncer que l'Agenda pour le travail décent a été incorporé au quatrième Plan économique, social et culturel de l'Iran. Il sera mis en œuvre. Ces mesures seront peu à peu étendues au secteur informel.

M. TOU (*Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, Burkina Faso*)

J'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole à cette tribune pour présenter tout d'abord, au nom de la délégation tripartite du Burkina Faso et en mon nom personnel, nos sincères félicitations à M. Ray Guevara et aux autres membres du bureau à l'occasion de leur élection à la présidence de notre Conférence.

Permettez-moi ensuite de féliciter Monsieur le Directeur général du Bureau international du Travail pour son excellent rapport sur l'exécution du programme et les activités de l'Organisation internationale du Travail en 2002-03.

Certes, des progrès considérables ont été enregistrés, mais il convient de relever que le rapport soumis à notre appréciation traduit également les préoccupations de la communauté internationale qui sont, entre autres, la réduction de la pauvreté et de la misère, et la question de l'emploi.

Le bilan qui nous est présenté intervient dans un contexte particulier marqué par la mise en place de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

La création de cette commission a été largement saluée et son travail a mis en évidence les nombreux besoins et de nombreux défis auxquels notre Organisation, la commission et la communauté internationale doivent faire face; je veux parler notamment du chômage, de la protection des travailleurs migrants et de la protection sociale pour tous.

Parlant toujours de cette question, il me plaît de relever ici que la commission a permis à notre Organisation de rendre son action plus lisible et plus influente. En effet, comme le souligne si justement le Directeur général dans son rapport, en mettant l'équité sur le devant de la scène, la commission engage clairement les valeurs institutionnelles de l'Organisation internationale du Travail. En tant que membre de cette commission, je suis fier d'avoir contribué modestement à ses travaux et je dois ajouter que je suis pleinement satisfait de ses principales conclusions dans la mesure où le rapport prend en compte les préoccupations essentielles des peuples africains pour une mondialisation plus juste, plus équitable et créant les conditions pour des opportunités pour tous.

S'agissant des autres questions inscrites à l'ordre du jour de notre session, permettez-moi de revenir sur quelques-unes d'entre elles.

Le rapport du Directeur général sur les activités de 2002-03 témoigne que des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques.

Concernant la promotion et l'application des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, mon pays salue l'attention particulière accordée au travail des enfants. La prise en compte de ce problème et les solutions qui lui ont été apportées confirment une fois de plus l'utilité des normes dans le processus du développement. Mon pays suit avec intérêt la mise en œuvre des programmes de coopération dans ce domaine.

Il n'est pas superflu de revenir sur l'importance du tripartisme et du dialogue social dans le processus de développement. Il convient d'insister sur la nécessité de son renforcement à travers la solidité de ses mécanismes.

Malgré les difficultés réelles qui freinent son efficacité, le dialogue social constitue un élément incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales de nos pays. La promotion du dialogue social et de la coopération tripartite constitue une priorité pour le gouvernement burkinabé.

A ce titre, mon pays a mis en place des mécanismes appropriés prenant en compte les préoccupations exprimées par les partenaires sociaux, notamment par l'institutionnalisation d'une réunion annuelle entre le Premier ministre et le représentant des organisations syndicales du pays; la rencontre annuelle entre le gouvernement et les organisations syndicales des travailleurs pour examiner leur cahier de doléances; la rencontre annuelle entre le gouvernement et le secteur privé pour examiner leurs préoccupations dans le cadre de la promotion de l'entreprise et du secteur privé; l'implication des employeurs et des travailleurs dans l'élaboration de différentes politiques sectorielles, particulièrement par la dynamisation des activités de la Commission consultative du travail.

Vous me permettrez de souligner que, si l'injustice sociale constitue un danger pour l'humanité, il est urgent pour nous de nous mobiliser contre la pauvreté, le chômage et la misère, qui en sont les principales manifestations.

C'est le lieu ici de reconnaître la pertinence de l'Agenda global pour l'emploi approuvé en 2002 et visant à améliorer la quantité et la qualité des emplois créés dans le monde.

S'il demeure que la pauvreté est tributaire de causes multiples et variées, telles que les crises et troubles divers, la propagation du SIDA et la mauvaise gouvernance, il importe de rappeler que l'emploi constitue le facteur déterminant de la lutte contre la pauvreté.

Le Burkina Faso, mon pays, en a une haute conscience. Au niveau national, certaines actions ont été menées dans ce sens. Il s'agit notamment de l'élaboration de la politique nationale de l'emploi, de la politique nationale de la protection sociale, de la mise en place de fonds pour soutenir la création d'emplois et pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

Par ailleurs, il s'est investi dans la promotion de l'emploi comme facteur essentiel de la lutte contre la pauvreté. C'est dans cette dynamique que le chef de l'Etat, S.E. M. Blaise Compaore, a proposé la tenue d'un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, qui se tiendra à Ouagadougou les 8 et 9 septembre prochains. Ce sommet sera précédé d'un forum des partenaires sociaux et d'une réunion ministérielle sur la même question.

Je voudrais saluer ici l'adhésion des dirigeants africains à cette initiative qui, certainement, constitue une étape importante dans la détermination des Africains à concevoir et à mettre en œuvre par eux-mêmes les solutions concrètes à même d'affranchir les populations africaines de la pauvreté, du chômage, du sous-emploi et de la misère. Cela constituera sans doute la voie pour parer à la marginalisation de l'Afrique.

C'est le lieu d'exprimer ici toute la gratitude au Bureau international du Travail pour son appui constant dans le cas de la préparation de ladite rencontre.

Pour terminer, je souhaite que les présentes discussions apportent une impulsion nouvelle à la lutte pour la justice sociale et la paix durable.

Original anglais: M. KJØRVEN (Secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires étrangères, Norvège)

Une mondialisation juste, la création de possibilités pour tous constituent l'un des grands défis des questions internationales à l'aube de notre nouveau millénaire.

La justice et l'inclusion ne sont pas seulement des fins en soi, mais sont aussi des outils importants pour parvenir à la stabilité sociale et à une paix durable.

Au nom de la Norvège, mon gouvernement tient à remercier les présidents Halonen et Mkapa ainsi que les membres de la Commission mondiale et M. Somavia, notre Directeur général, d'avoir considérablement éclairci le tableau.

Connaissant le Directeur général et ses idées, je n'étais pas du tout surpris de la qualité du rapport sur le rôle de l'OIT dans le suivi du rapport de la commission. Je tiens à le féliciter.

Vous nous avez donné de nombreux éléments de réflexion sur cette question, et aussi, point très important, sur notre rôle en tant qu'Etats Membres et maîtres ultimes du processus et sur les autres organisations intergouvernementales intéressées.

Nous sommes tout à fait d'accord qu'il est temps que la dimension sociale et le travail décent deviennent des objectifs mondiaux.

Les emplois de qualité ne doivent plus être considérés uniquement comme le résultat attendu de la réalisation d'objectifs économiques; le travail décent pour tous doit être une fin en soi au sein du BIT, des ministères du Travail et des syndicats; mais doit aussi être intégré aux politiques économiques aux niveaux national et international.

Comme le montrent les enquêtes récentes, les pauvres eux-mêmes pensent que l'accès au travail et la création de sa propre entreprise sont les moyens les plus importants pour s'affranchir de la pauvreté.

La première dimension concerne l'action de l'OIT: dans une économie mondialisée, le respect des normes fondamentales du travail dans chaque pays est essentiel pour parvenir à un développement juste et durable; il faudrait également intensifier les efforts destinés à promouvoir le travail décent et les normes du travail dans les pays, en étroite coopération avec les Etats Membres, les travailleurs et les employeurs, et dans le cadre des efforts des Nations Unies, ce qui contribuerait activement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour que l'OIT promeuve de façon plus active les normes du travail, il faut renforcer l'assistance technique et améliorer le contrôle et les activités de promotion. Il faut aussi, comme vous le soulignez justement dans votre rapport, faire usage de façon plus active des possibilités découlant de l'ensemble du mandat normatif, y compris en réponse aux manquements graves et persistants, conformément à l'article 33 de la Constitution de l'OIT. Le rôle de l'OIT est donc plus pertinent que jamais.

Monsieur le Directeur général, nous accueillons favorablement votre appel visant à donner un nouvel élan à l'OIT; pour la Norvège, ce nouvel élan devrait avoir deux dimensions, compte tenu du

mandat socio-économique intégré de l'Organisation et de sa structure tripartite.

Nous sommes aussi d'avis que cela nécessite un effort accru au nom des Etats Membres, des travailleurs et des employeurs. Nous pensons que les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les organismes internationaux du développement devraient donner une plus grande priorité au travail décent, aux minima socio-économiques et aux politiques d'emploi préventives.

Passons à la deuxième dimension du nouvel élan à donner à l'OIT, le rôle de sensibilisation. Comme vous le soulignez dans votre rapport, nous pensons que l'OIT, en restant fidèle à son mandat, a l'obligation d'interagir avec les autres organisations intéressées. Nous nous félicitons donc du rôle préventif que vous avez joué personnellement en matière de suivi du rapport de la commission, faisant passer ce message dans d'autres organisations telles que l'ONU, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, comme dans les Etats Membres.

Il est crucial d'adopter une approche plus intégrée pour les politiques socio-économiques, par le biais d'une plus grande cohérence. Nous pensons que plusieurs propositions relatives à la cohérence des politiques méritent d'être étudiées.

Nous serions d'abord favorables à une réflexion constructive sur l'initiative relative à la cohérence des politiques en matière de croissance mondiale, d'investissement et d'emploi.

Je le répète, Monsieur le Directeur général, dans la mesure où le programme de la mondialisation dépasse de loin le mandat de l'OIT, il nous incombe à nous, Etats Membres, de faire en sorte que nos efforts portent leurs fruits. Nous devons être cohérents. Nous contribuerons donc activement à ce que cette voie soit suivie dans toutes les organisations intéressées; les Nations Unies en sont une, extrêmement importante.

Enfin, je voudrais parler d'une question transversale très importante que vous et la commission avez qualifiée d'essentielle pour lutter contre la pauvreté et permettre une mondialisation juste: la question de l'officialisation de l'économie informelle.

Comme nous l'a dit l'un des membres de la Commission, M. Hernando de Soto, comme elles ne jouissent d'aucun droit de propriété, des centaines de millions de personnes démunies ne peuvent participer à l'économie formelle. Elles redoutent d'être intégrées au processus de non-civilisation. Cela freine la création d'emplois et le travail décent. Il faudrait que nous nous intéressions à cette question immédiatement, tant au niveau national qu'international. Ici encore, l'OIT doit jouer un rôle important.

À l'heure actuelle, les peuples et les dirigeants des pays en développement ou en transition dans de nombreuses régions semblent comprendre l'importance des droits de propriété pour le développement économique bien mieux que la plupart des pays industrialisés. C'est peut-être parce que nous avons oublié l'importance qu'ils ont dans notre Histoire.

Je tiens à remercier Monsieur Somavia d'avoir relevé ce défi et invité tous les participants à débattre de la manière dont on peut répondre à la demande des plus pauvres, à savoir qu'on leur donne la possibilité de gagner leur vie. La plupart des gens ne demandent pas qu'on leur fasse la charité. Ils demandent qu'on leur donne la possibilité de lancer une entreprise ou de trouver un travail décent.

Soyons attentifs à ce message. Il s'agit là fondamentalement d'une question de bonne gouvernance et, comme le dit le Directeur général, la bonne gouvernance à l'échelle nationale doit aller de pair avec la bonne gouvernance à l'échelle internationale. Nous devons accepter d'assumer cette responsabilité. C'est la voie qui mène à une mondialisation équitable.

Original arabe: M. AL-HAJJI (Ministre des Affaires sociales et du Travail, Ministre de l'Electricité et des Eaux, s'exprimant au nom du Conseil de Coopération des Etats arabes du Golfe, Koweït)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je voudrais tout d'abord vous saluer et prendre la parole au nom du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales des Etats du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe.

Je voudrais féliciter le Président pour son élection à la tête de cette session.

Je voudrais également exprimer mes hommages et mon estime à Monsieur Somavia pour les efforts qu'il déploie pour diriger les travaux de cette Organisation. Monsieur le Directeur général a joué un rôle important en dirigeant les travaux de cette Organisation avec volonté et détermination afin d'assurer la protection, la justice sociale et l'égalité. Je voudrais également exprimer mon appréciation pour l'assistance technique accordée par le bureau régional de Beyrouth.

Nos pays ont bien examiné le rapport soumis par le Directeur général concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés et je voudrais exprimer mon appréciation pour l'intérêt et les efforts déployés par le Directeur général dans ce domaine. Nous apprécions également le rôle joué par la Commission d'enquête et la participation de l'OIT au financement et au soutien du Fonds de l'emploi et de la protection sociale en Palestine. Nous insistons sur l'importance de poursuivre le soutien de ce fonds.

Nous suivons avec préoccupation la dégradation de la situation dans les territoires palestiniens occupés, et ce en raison de la politique de provocation et de destruction du gouvernement israélien et ses politiques unilatérales, telles que les tentatives de blocage de la feuille de route et la construction du mur de séparation en violation flagrante du droit international. La cause palestinienne ne concerne pas uniquement la souffrance d'un peuple, elle constitue un problème humanitaire qui requiert les efforts conjugués de la communauté internationale afin de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris le Golan et les territoires libanais, et de permettre au peuple palestinien de construire son Etat indépendant avec sa capitale Al-Qods.

En ce qui concerne l'Iraq, nous félicitons le peuple iraquien d'avoir choisi son Président de la République et constitué son gouvernement de transition et nous espérons que lui soit transmise la souveraineté entière à la fin de ce mois.

Je voudrais souligner l'importance des problèmes de la migration en vue de l'emploi, étant donné qu'il s'agit là d'un point extrêmement important dans cette session. C'est en effet un point important et sensible en raison de la croissance rapide de l'immigration, l'augmentation du taux de chômage, la dégradation du niveau de vie et la multiplication des conflits armés et des guerres. En ce qui concerne les travailleurs migrants, il faut signaler

que nos pays ont une composition démographique unique. Nous avons un taux extrêmement important de travailleurs migrants dans nos pays du Conseil de Coopération du Golfe qui atteint dans certains pays entre 60 pour cent et 80 pour cent de l'ensemble des travailleurs. Dans nos pays, nous avons des millions de chances et d'occasions d'emploi. Un grand nombre de travailleurs de toutes nationalités y arrivent, de la main-d'œuvre compétente et non compétente, non pas pour des résidences permanentes mais pour travailler dans un cadre contractuel et temporaire à la mise en œuvre de projets de développement dans les pays du Conseil de Coopération, et ce pour des périodes limitées, ce qui procure des avantages nombreux pour les pays exportateurs et importateurs de main-d'œuvre.

En référence à l'excellent rapport du Directeur général concernant la dimension sociale de la mondialisation soumis à notre Conférence, nous voudrions exprimer notre approbation de son contenu, de même que les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation concernant la nécessité de permettre à tous les peuples de bénéficier des avantages de cette mondialisation. Nous devons établir un cadre multilatéral qui offre des règles transparentes réglant le mouvement transfrontalier des personnes tout en sauvegardant l'équilibre entre les intérêts des pays migrants et des pays d'accueil, en vue d'une coopération plus efficace dans le domaine de la régulation des mouvements de migration internationale.

Pour conclure, je voudrais vous assurer que nos plans et projets futurs de l'Organisation qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques visant à assurer la justice et le progrès.

Que la paix de Dieu et sa miséricorde soient avec vous.

Original arabe: M^{me} DELLO (Ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne)

C'est un grand plaisir que de pouvoir en mon nom personnel ainsi qu'au nom de la délégation de la République syrienne présenter mes félicitations les plus cordiales au Président pour la confiance dont il a pu bénéficier et nous lui souhaitons plein succès dans sa mission. Nous espérons que sous sa sage direction, les travaux de cette Conférence seront couronnés de succès et permettront d'aboutir à des propositions et des recommandations susceptibles de promouvoir le travail décent, d'appliquer les règles de la santé et de la sécurité au travail et d'assurer des emplois pour tous.

Je voudrais féliciter les efforts réalisés par le Directeur général du BIT, le bureau régional de Beyrouth ainsi que la mission qui a préparé un rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. C'est un rapport tout à fait objectif et qui appelle les choses par leur nom. Il fait état de cas de discrimination entre d'une part les citoyens arabes palestiniens et syriens dans les territoires arabes occupés et d'autre part les colons israéliens qui se sont emparés des terres et des ressources. Il signale aussi les impôts et les sanctions imposés de manière arbitraire, affectant ainsi la vie des citoyens.

La solution idéale pour changer la situation économique et sociale que connaissent les citoyens arabes réside dans la suppression de la cause principale de cette situation, à savoir l'occupation israélienne.

Dans la préface du rapport présenté par le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, je cite: «La situation actuelle dans les territoires occupés reste une source de tension dans la région et au-delà, alors que toutes les énergies et les ressources disponibles doivent être utilisées en vue du dialogue pour améliorer la situation politique, économique et sociale globale dans la région. Il examine l'impact que le surcroît de tensions dans les territoires a sur la vie et le travail quotidiens des palestiniennes, des palestiniens et de leurs familles».

«Le rapport indique en détail les nombreux obstacles auxquels les Palestiniens se heurtent pour essayer de gagner leur vie et subvenir à leurs besoins dans la dignité. Il montre aussi l'extraordinaire capacité qu'à l'esprit humain de surmonter les entraves à une vie normale et de créer les conditions de la survie physique et mentale.» La phrase exprimée par un citoyen syrien dans le Golan syrien occupé résume bien la situation puisqu'il y est dit: «nous sommes étrangers chez nous».

Malgré les circonstances difficiles que connaît la Syrie, celle-ci a amélioré et modernisé les conditions de travail selon les instructions du Président Bashar El Assad et la méthode suivie dans le processus d'amélioration et de modernisation en étroite collaboration entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs pour moderniser la législation et les relations du travail. La Syrie a pu également honorer ses engagements vis-à-vis de l'OIT et respecter sa Constitution et ses principes.

La Syrie a ratifié les huit conventions fondamentales dont les plus récentes sont la convention n° 138 sur l'âge minimum et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. La Syrie aura ainsi ratifié un total de 48 conventions et plusieurs textes législatifs ont été modifiés en vue de se conformer à ces conventions. La Syrie est le berceau de la civilisation et de l'humanité et se doit de dénoncer toutes les violations du droit international ou de la Constitution de cette organisation.

Cette Conférence est réunie alors que le Moyen-Orient connaît une détérioration considérable des conditions de travail et des conditions de vie des citoyens. Cette situation est marquée par les pratiques barbares de la force occupante, Israël, qui affame, assassine, détruit les infrastructures et les domiciles, et construit des colonies, ainsi que ce mur qui divise les territoires. Ces pratiques portent gravement préjudice aussi bien aux travailleurs qu'aux employeurs. Elles constituent une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ceci exige une position ferme et déterminée de la communauté internationale pour mettre un terme à cette occupation des territoires arabes.

Nous voulons donc pour conclure réitérer notre soutien au peuple palestinien. Nous appelons à un soutien du Fonds palestinien, pour l'emploi et la protection sociale afin de réduire le chômage et la pauvreté.

Je vous remercie et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Original anglais: M. Swain (Ministre du Travail, Nouvelle-Zélande)

Je voudrais féliciter le Directeur général pour son rapport sur l'exécution du programme de l'OIT 2002-03, en particulier pour l'évaluation des pro-

grès réalisés et pour les défis relevés par l'Organisation internationale du Travail afin de mener à bien l'Agenda pour le travail décent. J'aimerais également remercier le Directeur général de parrainer la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

J'ai été nommé récemment ministre du Travail en Nouvelle-Zélande et, à ce titre, je me réjouis de poursuivre notre tradition d'engagement actif auprès de l'OIT et de soutien à ses activités. Permettez-moi de vous parler de quelques-uns des progrès réalisés par la Nouvelle-Zélande dans la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent dans les domaines qui complètent les activités décrites dans le rapport et qui prouvent que les Néo-Zélandais doivent, de leur côté, relever des défis organisationnels similaires.

La Nouvelle-Zélande préconise depuis longtemps l'introduction et la mise en œuvre à l'OIT de la budgétisation stratégique et de la gestion basée sur les résultats. L'intégration d'une telle gestion dans l'action gouvernementale est l'une de tâches auxquelles s'emploie actuellement la Nouvelle-Zélande. En tant que ministre du Travail, je me suis efforcé en particulier d'aider les Néo-Zélandais à atteindre un bon niveau de vie au sein des communautés où règnent prospérité et cohésion. Je vois des liens très nets entre ce résultat et l'Agenda pour le travail décent. Pour y arriver, notre ministère du Travail se concentre sur quatre domaines: le monde du travail, la force du travail, les opportunités en matière de travail et la participation internationale. Mon ministère subit actuellement une restructuration qui doit lui permettre de se mettre en phase avec ces résultats; c'est à peu près ce qu'a fait l'OIT pour s'adapter aux quatre objectifs stratégiques du travail décent. Le but était d'établir les connexions les plus importantes au sein même de notre organisation, afin que nous fussions tout à fait en mesure de fournir des services d'information et de soutenir chacun sur le marché du travail.

L'amélioration des rapports sur le lien de travail et l'accroissement de la productivité sont des secteurs prioritaires en Nouvelle-Zélande. La productivité, ce n'est pas faire pression sur les travailleurs, pour qu'ils travaillent plus pour moins cher, c'est faire en sorte que les entreprises tournent mieux. La Nouvelle-Zélande est en quête de méthodes de gestion d'entreprise qui permettent de mieux respecter les délais, d'améliorer la qualité, de réduire les coûts et les pertes et d'associer les employés aux efforts en matière d'innovation et de technologie. Nous avons créé le groupe de travail sur la productivité pour stimuler le débat, recueillir des informations et identifier les priorités. Ce groupe de travail compte beaucoup sur la contribution de nos partenaires sociaux et nous espérons vous faire partager les résultats des travaux de ce groupe dans un avenir assez proche.

Le rapport indique que l'une des forces de l'OIT c'est sa structure tripartite. Nous avons, nous aussi, une structure tripartite depuis très longtemps. Le gouvernement néo-zélandais se penche actuellement sur les moyens d'encourager les structures tripartites. Je citerai pour exemple le fait que le gouvernement a adopté récemment un plan d'action de cinq ans visant à mettre en œuvre l'égalité de salaire et d'emploi dans le service public ainsi que dans les secteurs de la santé publique et de l'éducation. Les représentants des travailleurs et des employeurs font tous deux partie d'un comité directeur qui su-

pervisera la mise en œuvre de ce plan et en assurera le suivi. Le débat sur *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous* fait apparaître toute une série de thèmes que chaque pays individuellement devra étudier afin de maximaliser les bénéfices de la mondialisation.

Vous avez sans doute entendu, par la bouche de notre Première ministre Helen Clarke, le point de vue de la Nouvelle-Zélande sur le rapport et les propositions de la Commission mondiale, à savoir que le thème du rapport est certes inscrit dans le mandat de l'OIT, mais qu'il faut aussi que toutes les organisations travaillent ensemble pour que les avantages de la mondialisation bénéficient à tous.

A l'heure où l'on demande de plus en plus à l'OIT de s'impliquer dans les débats internationaux, il est indispensable de conserver la dynamique de ses activités fondamentales. Le rapport du Directeur général reconnaît fort justement que au vu de la concurrence existante pour l'octroi des ressources, il y aura lieu d'établir un ordre des priorités et de réévaluer les activités actuelles.

Monsieur le Président, en conclusion, la Nouvelle-Zélande apporte son soutien aux efforts déployés en permanence par le Directeur général pour réformer l'OIT. Nous pensons que l'OIT est à même de relever les défis du XXI^e siècle dans le monde du travail. La Nouvelle-Zélande s'engage à apporter son appui au Directeur général pour l'exécution du programme de l'OIT.

Original anglais: M. DIMOVSKI (Ministre du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Slovénie)

Je souhaite d'emblée saluer l'excellent rapport préparé par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui comprend une série de propositions concrètes pour que le processus de mondialisation crée des opportunités pour tous.

Je suis fermement convaincu que ce rapport fournira une base importante pour les mesures qui seront prises à l'avenir aux niveaux mondial, régional et national afin d'étendre les avantages de la mondialisation à tous. A cet égard, je souhaite m'associer à la déclaration prononcée par le ministre de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Nous sommes tous conscients du fait que, malgré les nombreux avantages de la mondialisation, ceux-ci ne sont pas distribués de manière égale entre les pays et les individus. Pour que les avantages de la mondialisation profitent à autant de personnes que possible, il convient de gérer soigneusement le processus de mondialisation, ce qui nécessite une action coordonnée et un dialogue élargi entre les divers acteurs.

Je souhaite à cet égard mentionner le rôle significatif des institutions internationales chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques internationales. Contrairement à la dimension économique de la mondialisation qui a fait l'objet de nombreuses discussions, les conséquences sociales de celle-ci ont été relativement négligées au niveau international jusqu'à récemment. A cet égard, l'initiative de l'OIT d'établir une Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation n'a pas seulement fourni un contrepoids nécessaire aux discussions de nature essentiellement commerciale, elle a aussi contribué de manière significative à intégrer davantage les points de vue économiques et les objectifs sociaux pour l'avenir.

En outre, le dialogue interne élargi découlant de la structure tripartite unique de l'OIT devrait être complété par une coordination renforcée avec d'autres institutions. Cela permettrait d'évaluer les différents aspects de la mondialisation.

En dépit du fait que les institutions internationales assument désormais des responsabilités qui relevaient traditionnellement des Etats-nations, ces derniers continuent d'être les principaux artisans d'un développement équilibré. Il est important de prendre conscience du fait que, dans le cas de la Slovénie, l'Etat, en tant que représentant des divers intérêts politiques, est l'autorité qui a veillé à ce qu'une croissance économique stable s'accompagne également d'une égalité relative dans la société.

Cet argument est très important, d'autant que nous sommes de plus en plus souvent confrontés aux pressions découlant de la mondialisation en faveur d'une réforme radicale de l'Etat social.

Dans la plupart des cas, les Etats continuent à déterminer la mesure dans laquelle les politiques décidées au niveau mondial sont concrètement mises en œuvre, selon leur engagement envers les valeurs universelles. La Slovénie accorde une grande importance au plein respect des engagements internationaux, y compris ceux qui découlent de l'adhésion à l'OIT.

Je tiens à souligner le rôle important de l'OIT en tant qu'organisation qui établit des normes pour garantir aux hommes et aux femmes un travail décent et qui réussit à les faire appliquer au niveau national. Le système actuel de surveillance de l'OIT permet d'évaluer si la dimension sociale de la mondialisation est respectée.

La Slovénie a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT qui constituent les bases sociales de l'économie mondiale ainsi que 65 autres conventions. Leur mise en œuvre constitue le socle sur lequel nous devons nous appuyer pour réussir à atteindre les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda pour un travail décent.

Les efforts déployés par la Slovénie pour atteindre les objectifs précités ont permis au pays d'acquérir une expérience considérable au cours de la période de transition vers une économie de marché, qu'elle va partager avec les pays qui pourraient en profiter. Je pense en particulier aux expériences utiles dans le domaine du partenariat social, des réformes du système de retraites, la réforme du marché de l'emploi et des mesures de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ces propositions ont déjà été présentées à maintes reprises aux pays de l'Europe du Sud-Est qui font face à des défis semblables.

La Slovénie souhaite renforcer ces activités pour faire partie intégrante des politiques de coopération pour le développement régional.

Original espagnol: M^{me} ROSAS PÉREZ (déléguée gouvernementale, Panama)

La République du Panama, dont je suis la déléguée, tient à féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection.

Nous sommes satisfaits de l'ordre du jour, qui prévoit l'examen du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général. Dans ce dernier rapport, M. Somavia nous présente en détail l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03 et les activités menées pendant cette période. Il y est aussi question de planification à long terme et des dispositions approuvées par le Conseil

d'administration et la direction générale pour mettre en pratique les décisions que la Conférence avait prises lors de ses sessions précédentes.

Nous nous félicitons de la tenue de la Conférence qui va nous permettre d'étudier l'excellent rapport *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*. La proposition du Directeur général découle des conclusions du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui à nos yeux revêt une importance fondamentale si l'on a à l'esprit les inégalités criantes entraînées par une gouvernance insuffisante de la mondialisation. Ses règles et politiques ne tiennent pas compte de l'équilibre social, d'où un accroissement de la pauvreté qui touche nos peuples.

Ainsi, nous sommes tout à fait d'accord avec les critères de la proposition du Directeur général: pour arriver à un équilibre, à l'égalité de chances, à la justice sociale, il faut conjuguer l'énergie, la bonne volonté et l'engagement de tous les partenaires sociaux en vue de la planification et de la mise en œuvre d'une politique internationale qui vise l'intégration de la dimension sociale et une bonne gouvernance pour que les nations jusqu'à présent moins favorisées bénéficient des avantages de la mondialisation.

Conformément aux informations de notre ministère de l'Économie et des Finances, le Panama est l'un des dix pays latino-américains les plus mondialisés. Malgré les inégalités qu'entraîne un système de gouvernement structuré par les pays développés – les pays en développement intervenant peu dans la négociation des règles de ce système –, le Panama lutte contre les conséquences néfastes de ce système et entend que les pays en développement participent, à égalité de chances, à la mondialisation et à la définition de stratégies conjointes et de politiques régionales qui permettent d'influencer concrètement sur la mise en œuvre de règles nouvelles et de politiques nouvelles en vue d'une mondialisation plus juste et plus équitable.

Voilà l'orientation et le message de la déclaration II du Panama, qui a été formulée à l'issue de la session extraordinaire du Conseil des ministres et secrétaires du travail de l'Amérique centrale, tenue le 20 mai dernier au Panama. Ce conseil a proposé une participation active du Panama aux travaux du GRUA et du GRULAC, notamment par la présentation d'initiatives visant à permettre à nos peuples de nous adapter avec succès à la nouvelle économie mondiale.

Pour conclure, merci à l'Organisation d'avoir choisi d'examiner cette question tellement importante et de proposer des solutions. Cette question est essentielle, en particulier pour les pays en développement. Le Panama est disposé à conjuguer ses efforts et ses énergies pour arriver à une mondialisation plus juste.

Original français: M. PERIGOT (représentant, Organisation internationale des employeurs)

Je voudrais au nom de l'OIE saluer le rapport du Directeur général sur l'incidence du rapport de la Commission mondiale sur les travaux de l'OIT. J'ai eu le privilège en ma qualité personnelle de participer aux travaux de la commission et je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour exprimer les points de vue de l'OIE sur la manière dont l'OIT doit réagir à cette recommandation du rapport du Directeur général, qui la concerne.

Le rapport de la Commission mondiale reconnaît les bénéfices que la globalisation peut apporter au monde, il reconnaît aussi son potentiel en termes de développement économique et social. Mais les conditions nécessaires pour cela est la prise en compte réelle et sérieuse des principes de base et des valeurs qui doivent fonder un modèle démocratique d'économie de marché. Il s'agit essentiellement de la pratique de leur responsabilité par tous les acteurs d'une société fondée sur l'initiative privée et sur un marché ouvert. Il leur incombe à tous de pratiquer une bonne gouvernance et de s'engager, qu'il s'agisse du simple citoyen, des gouvernements, des institutions nationales ou des institutions internationales.

Le rapport reconnaît que la création d'entreprises et la croissance jouent un rôle majeur dans le développement économique, la création d'emplois et avec eux la réduction de la pauvreté. Ceci n'est pas un point de vue isolé. Le Directeur général a récemment eu l'occasion de le vérifier en tant que membre de la commission récemment établie par le PNUD qui, dans son récent rapport intitulé «Libérer l'entrepreneuriat» a aussi pris clairement acte de cette réalité.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Il est donc essentiel que l'OIT renforce ce message fondamental, et nous appuyons sans réserve l'assertion du Directeur général qui nous invite, dans son rapport, à en faire davantage pour la création d'emplois et la mise en place des conditions économiques nécessaires au succès des affaires. Nous soutenons depuis très longtemps que la création d'emplois doit être au cœur des travaux du BIT. Les programmes exécutés par le secteur de l'emploi doivent être renforcés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.

De même, l'accent déjà mis sur l'emploi des jeunes, l'économie informelle et le développement des compétences constitue une réponse toute faite du BIT aux recommandations de la Commission mondiale. La Commission mondiale a également souligné que, pour améliorer la mondialisation, il faut commencer par agir au niveau local. Encore une fois, le BIT est actuellement très bien placé, vu sa présence dans bon nombre de structures nationales, pour centrer son action sur les besoins des mandants.

Chaque pays est différent; les besoins et les priorités diffèrent d'un pays à l'autre. La force et le mandat de l'OIT résident dans sa capacité d'exploiter ce potentiel national grâce à des partenaires sociaux forts. Le Directeur général a renforcé cette action et nous saluons son idée de veiller davantage à renforcer les partenaires sociaux pour qu'ils soient mieux à même de contribuer au développement national.

L'OIE croit en effet que les employeurs ont aujourd'hui une occasion majeure d'intensifier leurs efforts et de se concentrer plus encore sur les initiatives déjà nombreuses déployées par les entreprises en ce qui concerne le débat sur la responsabilité sociale des entreprises. L'OIE est tout à fait prête à explorer les différentes pistes de collaboration avec le BIT concernant la dimension sociale dans ce domaine, y compris la proposition d'un forum international, avancée dans le rapport de la Commission mondiale.

Ces dernières années, le BIT a aussi fourni une tribune tout à fait unique pour qui le débat de ces

questions relatives à la dimension sociale de la mondialisation se traduit par des échanges de vue francs et ouverts entre les gouvernements et les acteurs multilatéraux. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil d'administration doit donc continuer à saisir l'OIT des opinions et des questions qui réclament un débat. C'est donc par ce forum que le BIT ainsi que ses mandants pourront contribuer à mieux faire comprendre aux acteurs internationaux et multinationaux la nécessité d'une collaboration et d'une coopération accrue pour relever les défis que nous réserve l'avenir.

La fonction de rassemblement de l'OIT, sa structure tripartite unique et son mandat tout à fait pertinent convergent au sein du groupe de travail pour ouvrir la voie d'un dialogue qu'il serait difficile d'engager ailleurs. Cette discussion n'est donc qu'une étape dans la réflexion sur la façon dont l'OIT doit faire face aux problèmes qui relèvent de son mandat. Le débat continuera en novembre au Conseil d'administration où ces idées vont être examinées dans ce creuset que représente la Commission du programme, du budget et de l'administration.

Le BIT ne possède pas de ressources illimitées et ne dispose probablement pas du luxe de ressources qui seraient nécessaires pour répondre aux aspirations des trois mandants qu'elle représente. Il devra donc cibler son action, avoir des attentes réalistes et mieux reconnaître l'utilité des outils et des moyens d'action dont il dispose déjà pour répondre aux questions qui, par le dialogue social et le consensus, s'inscrivent dans les travaux de l'Organisation.

L'OIE représente en fait 138 organisations d'employeurs nationales dans 133 pays, dont la plupart dans les pays en développement. C'est le plus gros réseau d'organisations représentatives (petits et grandes) du secteur privé dans le monde. L'OIE considère ce rapport et ses recommandations comme une véritable occasion à saisir et considère qu'il s'agit maintenant d'adopter une approche proactive concrète. Nous souhaitons engager nos membres et développer le débat au sein de notre propre organisation au sujet des recommandations du rapport et de son incidence aux niveaux national, régional et international. L'OIE s'emploie maintenant à établir des contacts avec d'autres acteurs internationaux tels que la Banque mondiale, le PNUD, l'OECD, l'OCDE et les banques de développement afin d'étudier les moyens de faire connaître les bienfaits de la mondialisation pour tous.

Nous estimons que nous avons l'occasion de montrer, au moyen d'un suivi efficace, qu'au cours des quatre-vingt-cinq dernières années, les travaux de l'OIT ont été pertinents et qu'ils le demeurent à l'échelle mondiale, et que en donnant effet à ce mandat, les véritables acteurs du monde du travail pourront relever les défis liés aux politiques sociales et du travail.

Original bosniaque: M. HALILOVIĆ (Ministre des Affaires civiles, Bosnie-Herzégovine)

C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de participer à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail et de pouvoir m'exprimer devant cette assemblée au nom de la délégation tripartite de Bosnie-Herzégovine, du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine et en mon nom propre.

Dans cette brève intervention, j'aimerais féliciter l'Organisation internationale du Travail d'avoir pris l'initiative de lancer le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, de l'avoir inscrit à l'ordre du jour et d'avoir amorcé le dialogue sur des thèmes liés aux objectifs économiques et sociaux de l'économie mondiale.

S'il est important, à mes yeux, d'avoir lancé le dialogue mondial sur cette question, c'est que la mondialisation a des répercussions sur les pays en développement et les pays pauvres tout particulièrement. Le rapport souligne la nécessité que ce processus débouche sur plus de justice et donc de stabilité à l'échelle mondiale. Comme vous le savez, la Bosnie-Herzégovine est un pays en transition qui est sorti de la guerre il y a quelques années, et qui se heurte encore à des problèmes structurels, à un chômage massif et à la pauvreté. Les conséquences terribles de la guerre sont non seulement observables sur notre structure physique et économique, mais également sur la rapidité de notre accession au processus de mondialisation. En outre, la guerre a touché au cœur nos ressources les plus vitales, à savoir les ressources humaines, le pilier de toute société. Ce qui fait que ce rapport est pour nous si important est qu'il met en exergue les effets de la mondialisation sur la vie des personnes et sur leur travail dans le contexte de relations socio-économiques plus justes.

Le rôle de l'Organisation internationale du Travail dans la configuration d'une mondialisation plus juste s'inscrit non seulement dans les efforts qu'elle déploie pour contribuer à la stabilité mondiale, mais aussi dans sa capacité à relever en temps voulu les défis du monde moderne. J'aimerais ici insister sur le soutien que le BIT ne cesse de fournir à la Bosnie-Herzégovine, qui ne s'est pas encore remise des dommages de la guerre. Pendant cette guerre et dans la période qui a immédiatement suivi, l'aide internationale était axée sur les besoins humanitaires et la reconstruction.

Aujourd'hui, elle porte davantage sur le développement du processus démocratique.

Dans le cadre du partenariat actif entre le gouvernement et les partenaires sociaux, l'OIT a conçu et mis en œuvre un programme de coopération technique avec notre pays. Cette assistance continue à l'heure actuelle et j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte de remercier, au nom du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, l'OIT ainsi que les donateurs bilatéraux qui nous ont offert une aide financière.

J'espère que cette aide continuera, étant donné le nombre de problèmes auxquels est confrontée la Bosnie-Herzégovine, y compris ceux issus du processus de mondialisation. Le délai – dont nous sommes parfaitement conscients – dans la réalisation de nos engagements découlant de notre qualité de Membre de l'OIT, notamment l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des conventions ratifiées, peut s'expliquer par cette situation.

A cette occasion, je vous demande de bien vouloir faire preuve de compréhension à l'égard de la Bosnie-Herzégovine dont la structure est complexe et qui lentement crée et renforce ses institutions étatiques. Toutefois, le financement est un obstacle sérieux et c'est la raison pour laquelle la Bosnie-Herzégovine ne peut pas toujours honorer ses obligations à temps et de manière efficace.

Finalement, je souhaite plein succès à la Conférence.

La Confédération internationale des syndicats libres se félicite du rapport de la Commission indépendante sur la dimension sociale de la mondialisation et nous saluons aujourd'hui le rapport présenté à la Conférence par le Directeur général. Il sert bien les buts pour lesquels il a été écrit: pour permettre aux mandants tripartites de l'OIT de relever le défi que constitue la mise en avant de cette Organisation dans la lutte pour une mondialisation juste.

La commission et le Directeur général ont contribué à sortir le débat sur la mondialisation des feux croisés de la polémique et des zones académiques. Ils ont offert un moyen d'éviter des impasses politiques qui ont permis aux injustices et aux statuts qui de persister longtemps après que les dangers et les dysfonctionnements sont devenus flagrants. Nous avons aujourd'hui non pas un nouveau discours sur la mondialisation mais un ensemble de propositions concrètes d'une grande importance. Elles sont réalistes. Elles sont pratiques. Elles sont pertinentes et touchent les questions politiques actuelles. Elles méritent notre appui et notre engagement.

Donc, la réponse de la CISL au défi que le Directeur général nous a lancé est: oui, nous sommes prêts à jouer notre rôle et à adopter les initiatives clés qu'il évoque et, ce qui est le plus important, de réussir leur mise en œuvre. La CISL se prépare pour son Congrès mondial, consacré au renforcement des capacités du mouvement international afin de relever les défis de la mondialisation. Nous allons mobiliser ses capacités à côté de ce programme pour une économie mondiale juste.

La force du rapport réside dans son affirmation que les valeurs proclamées haut et fort par la Constitution de l'OIT et par la Déclaration de Philadelphie doivent être au cœur de toutes les approches de la mondialisation. Nous lançons un appel pour poursuivre une guerre sans relâche contre la pauvreté. Mais c'est également un appel qui est resté sans réponse de la part des orthodoxes de la politique du dernier quart de siècle qui, avec une monotonie incessante, nous ont servi les mantras qui nous ont amenés là où nous en sommes à l'heure actuelle. Et si nous choisissons d'agir, nous pouvons y remédier. C'est également une force que le rapport dit de manière ferme que le tripartisme et le dialogue social sont des outils essentiels pour créer une mondialisation juste. Ensemble ils constituent une magnifique déclaration de confiance dans les objectifs et le potentiel de notre Organisation. Mais il est clair que l'OIT ne peut pas et ne devrait pas faire le travail toute seule. Son mandat est beaucoup plus vaste que certains ne l'ont estimé. Pour des raisons diverses, de grandes parties de ce mandat n'ont pas été touchées pendant trop de temps, cela est au détriment de l'OIT et du système international dans ses activités sur la mondialisation.

Les dimensions différentes de la politique mondiale se recoupent de même que les mandats des organisations internationales, ce qui ne devrait pas nous conduire à une série de guerres institutionnelles. Au contraire, comme le rapport l'indique, elle met le doigt sur une nécessité urgente de coopération et de cohérence entre les organisations.

Donc, lançons l'initiative de cohérence politique sur la croissance, l'investissement et l'emploi. Si cela réussit, d'autres devraient suivre, et nous demandons instamment au Directeur général d'agir à

l'appel de la commission pour que l'OIT prenne l'initiative dans l'établissement d'un forum sur la mondialisation.

Nous nous félicitons également de l'idée du dialogue sur le développement des politiques sur les investissements directs étrangers et la responsabilité sociale des entreprises ainsi que la vision d'un cadre mondial pour la migration qui pourrait être promu grâce au travail effectué par cette Conférence.

La commission n'a pas manqué à sa responsabilité et a lancé un appel pour l'accélération de la mise en œuvre universelle des droits fondamentaux des travailleurs. Aucune question, aucun défi ne sont plus grands que celui qui consiste à supprimer certaines pratiques de l'économie mondiale qui consiste à offrir des récompenses pour la violation des droits des travailleurs, par exemple, dans la vaste majorité des cinquante millions de travailleurs dans les zones franches d'exportation.

La CISL se félicite de l'appel de la commission pour renforcer le système des normes du travail de l'OIT et est prête à explorer de manière constructive avec le Directeur général la manière dont on pourrait reprendre de manière efficace les éléments essentiels de la démarche vers un travail décent, ce qui est au centre du mandat de l'OIT. Mais le Directeur général a raison de dire que le respect des droits des travailleurs du monde et des employeurs dépend de l'engagement de nombreux acteurs et institutions.

Les syndicats soutiennent la notion de travail décent comme un ensemble d'objectifs parmi lesquels celui du respect des droits fondamentaux des travailleurs. C'est logique et innovateur de placer au centre des objectifs de la politique mondiale le travail décent pour proposer, comme le Directeur général l'a fait, de lui donner forme dans une plateforme socio-économique mondiale pour la mondialisation.

En plaçant dans son programme la création du plein emploi générant des revenus stables et l'accès universel à la protection sociale de base, le Directeur général nous rappelle nos responsabilités, les responsabilités mondiales qui consistent à lutter ensemble contre la pauvreté et l'exclusion.

Si nous soupesons à l'heure actuelle les résultats des actions vis-à-vis de ces défis, nous devons également réfléchir aux conséquences de l'inaction.

Dans une période d'insécurité et de conflits dans le monde, nous devrions nous souvenir que la justice sociale reste la garantie la plus sûre d'une paix universelle et durable. Si nous joignons nos efforts pour lutter contre cette guerre, nous apporterons notre meilleure contribution pour garantir que nous-mêmes et nos enfants ne vont pas engager des luttes contre les autres.

Original allemand: M^{me} DEMBSHER (déléguée gouvernementale, Autriche)

Suite aux discussions qui se sont tenues ce matin, je voudrais me concentrer maintenant sur les recommandations de la Commission mondiale ainsi que sur le rôle de l'OIT dans la mise en œuvre de celles qui entrent dans le cadre du mandat de l'Organisation.

Le rapport de la Commission mondiale dresse un tableau très complet des aspects socio-économiques de la mondialisation ainsi que des propositions déjà discutées, visant à en renforcer la dimension sociale.

Il va sans dire que l'Autriche est prête à apporter son appui à tout effort qui ferait du travail décent l'objectif non seulement de l'OIT mais de l'ensemble des acteurs internationaux. Dans ce contexte, je souhaiterais formuler des commentaires ou certaines des recommandations de la Commission mondiale.

Il nous faut d'urgence des mesures efficaces pour garantir la cohérence des politiques. Il faut élaborer des mécanismes qui permettent d'intégrer ces principes dans le fonctionnement des organisations concernées. Les mesures déjà prises dans le domaine de la croissance, des investissements et de l'emploi méritent d'être saluées.

Une meilleure cohérence internationale passe par l'utilisation et la redynamisation des structures existantes. De nouvelles organisations ne devraient être créées qu'à ce titre exceptionnel et, bien entendu, pour compléter celles qui existent déjà.

Le cadre multilatéral des investissements est une question à laquelle s'intéresse depuis longtemps l'Autriche. L'OMC serait, par exemple, le cadre idéal pour ce type de négociations à condition toutefois de prendre dûment en compte les principes sociaux et écologiques.

En ce qui concerne les recommandations touchant aux aspects commerciaux, je voudrais attirer l'attention sur le fait que l'OMC et l'Union européenne recherchent activement des solutions pour atteindre l'objectif défini à Doha – intégration effective des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Je n'entrerai pas dans le détail car cela sortirait du cadre de mon intervention.

Je dirai seulement que l'essentiel est de savoir si l'on peut s'entendre sur la suppression de subventions agricoles qui faussent les échanges ou sur l'amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles et industriels. Il sera également important de voir dans quelle mesure les pays en développement les plus avancés seraient disposés à ouvrir leurs marchés à ceux qui sont dans une situation moins favorable.

Les mesures pour le respect des droits fondamentaux de tous les travailleurs migrants, pour une régulation des migrations, pour la lutte contre la traite des êtres humains, contre le racisme et la xénophobie sont absolument nécessaires. Avant de promouvoir le travail des migrants, il faut s'assurer de la capacité d'absorption du marché du travail et mettre en œuvre un minimum de normes pour régir les relations professionnelles.

L'Autriche serait disposée à contribuer à la mise en place d'un cadre multilatéral pour les mouvements transfrontaliers de personnes, qui soit global et tienne compte de façon équilibrée des intérêts du pays d'origine comme du pays de destination. En effet, le faible taux de ratification des normes internationales s'explique par le manque de mesure des dispositions qu'elles contiennent.

Je ne citerai à ce propos que la Convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants qui met sur pied d'égalité les travailleurs illégaux et les travailleurs légaux.

En principe, l'Autriche ne s'opposerait pas à la création d'une structure de consultations formelles telle que celle proposée par l'OCDE pour les mouvements internationaux de travailleurs et le monde de l'entreprise, dans le cadre de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale. Il convient toutefois de s'interroger sur la valeur d'un tel processus de

consultations. En Autriche, les partenaires sociaux participent à l'élaboration de la position que le gouvernement adopte vis-à-vis de ces organisations. Cela nous semble être une bonne voie.

Depuis la Déclaration de Philadelphie, le mandat de l'OIT englobe l'analyse et la surveillance des conséquences sociales des mesures internationales prises dans les domaines commercial et financier. Pour qu'elle puisse s'acquitter de ce mandat à l'avenir, il faut renforcer les compétences économiques du personnel du Bureau.

Il faut que l'OIT et les autres organisations internationales compétentes analysent dans chaque pays les conséquences des politiques commerciales, économiques et financières sur le développement social. Les résultats de cette analyse doivent aboutir à une gestion coordonnée.

Je n'ai pas limité mon propos à l'action de l'OIT car, à l'évidence, une organisation ne peut à elle seule instaurer la dimension sociale de la mondialisation. C'est pourquoi il nous appartient à nous, gouvernements, d'œuvrer à l'intégration, dans toutes les instances internationales, de l'objectif du travail décent et en particulier de l'application des normes fondamentales du travail.

Original anglais: M. SWEENEY (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Etats-Unis)

Je remercie le Directeur général d'avoir pris l'initiative de s'attaquer à l'une des plus difficiles questions de notre temps à savoir: comment faire pour que les peuples du monde entier bénéficient des avantages de la mondialisation.

J'ai eu l'honneur de siéger à la Commission mondiale, ce qui m'a permis d'apprendre et de travailler auprès de nombreuses personnalités éminentes. Les coprésidents de la Commission, M. Mkpa, Président de la République-Unie de Tanzanie et Mme Halonen, Présidente de la Finlande, doivent être tout particulièrement remerciés car ils ont rempli une mission impossible. Ils ont dû amener les membres de la Commission soutenant des points de vue et ne faisant pas la même analyse des réalités politiques, à voir la mondialisation avec les yeux des peuples du monde entier.

La conclusion la plus importante du rapport est finalement très simple: le travail décent est la pierre angulaire d'une mondialisation plus équitable. Le Directeur général nous invite à faire de cette conclusion essentielle, c'est-à-dire un travail décent pour tous, non seulement une priorité de l'OIT mais un objectif mondial.

C'est le défi que doit relever cette Conférence. C'est le problème qu'elle doit résoudre. Le mandat de l'OIT, qui est d'influer sur toutes les politiques nationales comme internationales, dans les domaines économique et financier en vue de promouvoir la justice sociale a été renforcé par les recommandations de la commission.

Quelles implications cela a-t-il pour notre travail concret. Au niveau national, donner le droit aux travailleurs de former et d'organiser des syndicats.

Cela voudrait dire pour mon pays donner à des millions de travailleurs la possibilité de créer des syndicats, de vivre décemment et d'avoir leur mot à dire à propos de leur travail, sans subir le harcèlement ni l'intimidation qui sont si fréquents lors de nos campagnes d'organisation.

Un mouvement syndical vivant et dynamique peut œuvrer pour atteindre les objectifs fixés dans le rapport, notamment en élaborant une plate-forme éco-

nomique permettant d'enrayer l'élargissement de l'écart entre les riches et les pauvres dans toutes les régions; en étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux exclus, en encourageant le versement de salaires permettant de vivre, en réformant le salaire minimal, la fiscalité et les prestations sociales versées aux travailleurs percevant de faibles salaires.

A l'échelle mondiale, la croissance économique doit être favorisée par le biais du travail décent coordonné par le système multilatéral. Cela signifie qu'il faut lever les obstacles empêchant un développement équitable, exercer une influence sur l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté, les DSRP et le cadre économique sous-tendant les politiques traditionnelles d'ajustement en matière budgétaire et fiscale. Il faut aussi éliminer l'exploitation de la main-d'œuvre dans les systèmes de production mondiaux et demander à l'OIT de jouer un rôle important dans les zones franches d'exportation; améliorer la qualité de l'emploi dans les PME, élargir les activités en donnant des encouragements et en offrant une coopération technique sur tous les aspects de la qualité de l'emploi; soutenir le travail de la Conférence dans la mise en place d'un nouveau cadre multilatéral pour la migration et, plus important encore, faire en sorte que les normes internationales du travail soient partout respectées. Nous devons veiller à ce que le système multilatéral soit cohérent au plan mondial, examiner au niveau macroéconomique les politiques financières, commerciales et en matière d'investissement et de main-d'œuvre dans le cadre d'un forum politique mondial.

L'OIT devrait réaliser des audits pour mesurer l'impact des politiques et programmes de la Banque mondiale, de l'OMC et du FMI sur le travail décent et le respect des normes fondamentales du travail ainsi que sur l'emploi.

Il y a beaucoup à faire. Nous avons un mandat, une mission. Le Directeur général nous a demandé de nous mobiliser en faveur du changement. L'heure est venue de nous organiser pour que tous, dans le monde entier, aient un travail décent.

Original russe: M. EREMEEV (délégué des employeurs, Fédération de Russie)

Le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT 2002-03, qui a été présenté à cette session, nous permet d'examiner d'un œil critique les principaux résultats de l'action menée par l'OIT au cours des deux dernières années, principalement en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda pour un travail décent.

Nous souhaiterions relever la présentation réussie du rapport, qui met en lumière, de manière concise et riche en informations, l'état d'avancement des travaux sur chacune des quatre orientations stratégiques.

Il est évident que nous considérons ce document comme le prisme des tâches essentielles dont doivent s'acquitter les employeurs russes en s'appuyant sur l'expérience de notre collaboration avec l'OIT.

Si nous nous posons la question de savoir si nous avons fait des progrès dans le développement des relations sociales et de travail en Russie au cours des deux dernières années, si nos interactions avec l'OIT ont été utiles, nous répondrons sans hésitation «Oui». Et cela fait déjà deux ans que la Russie vit et travaille avec le nouveau Code du travail qui a intégré les dispositions de nombreuses conventions de l'OIT.

La Russie, qui a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, a conduit à son terme le processus de ratification des huit conventions fondamentales de l'OIT. Des travaux sont en cours en vue de la ratification d'autres conventions.

Nous nous adressons à l'OIT pour profiter de son expérience concernant les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté, et pour les travaux visant à moderniser les systèmes de protection sociale, de retraite et d'assistance médicale, selon les principes régissant les systèmes d'assurance. Les partenaires sociaux russes travaillent avec l'OIT sur toute une série de projets concrets tels que l'évaluation des conséquences sociales de l'adhésion de la Russie à l'OMC. L'expression des bonnes relations de partenariat entre la Russie et l'OIT a été attestée par la prorogation récente du programme de coopération pour la période 2004-05.

Cependant, lorsque nous examinons la question de l'exécution du programme de l'OIT pour 2002-03, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer une certaine préoccupation, pour au moins trois raisons. Tout d'abord, ce qui suscite une certaine objection c'est l'absence totale, dans le rapport sur l'exécution des activités, d'une évaluation correspondante de la part des partenaires sociaux. Nous partons du principe que le reflet des opinions sur la réalisation de tel ou tel projet renforcerait l'objectivité de tels documents et l'efficacité des travaux de l'OIT.

Deuxièmement, certains buts et indicateurs du programme nous semblent trop subjectifs et artificiels de sorte que, d'un point de vue pratique, ils ne présentent aucun intérêt pour l'évaluation des activités de l'OIT.

Enfin, comme il y a deux ans, force nous est de constater que le rapport n'a pas pris suffisamment en compte l'avis des employeurs lors de l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'activités opérationnelles de l'OIT. D'une part, les projets sont lancés sans tenir compte des priorités et, d'autre part, on constate une tendance à financer des orientations qui sont importantes pour les employeurs russes selon le principe de «ce qui vient après».

Nous souhaiterions exprimer notre reconnaissance au Directeur général, M. Somavia, pour nous avoir présenté un rapport de fond sur les moyens de mettre en œuvre les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le programme d'activités de l'OIT exposé dans le rapport, activités visant à mieux équilibrer le processus de mondialisation, mérite un examen approfondi lors des réunions du Conseil d'administration. Nous entendons y participer de la manière la plus active. Cela dit, je voudrais faire à ce sujet deux observations de caractère général. Il nous apparaît nécessaire de mettre en garde contre une interprétation trop large du mandat de notre Organisation. Elle transparait dans certains chapitres du document. Nous partons du principe que l'OIT devrait surtout s'intéresser aux questions concernant la création d'emplois, par la promotion de l'esprit d'entreprise, par la formation du personnel et par le développement des ressources humaines. Quant à la nécessité de mieux équilibrer le processus de mondialisation, il s'agit là d'une tâche qui ne pourra être accomplie que si toutes les organisations internationales compétentes conjuguent leurs efforts.

La thèse du rapport de la Commission mondiale sur l'importance du perfectionnement des méthodes nationales de gestion nous tient à cœur. Elles forment la base d'une participation de notre pays sur un pied d'égalité au processus de mondialisation. A cet égard, la meilleure contribution de l'OIT à la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale consisterait, à notre sens, non pas à élargir le débat théorique, mais à apporter une aide concrète aux participants tripartites pour réaliser les objectifs du travail décent.

Original anglais: M^{me} KNUPPERT (conseillère technique et déléguée suppléante des travailleurs, Danemark)

Au nom de la délégation danoise des travailleurs, c'est pour moi une grande fierté que de féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Le principal sujet abordé lors de cette Conférence, à savoir *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, est si vaste et si complexe qu'on ne saurait en faire le tour en se concentrant sur quelques points. D'une manière générale, tous les aspects de la façon dont notre société agit devraient être inclus dans les discussions. La mondialisation n'est pas une fin en soi. Aujourd'hui, c'est un facteur indispensable au développement économique et social de notre société. Une mondialisation juste peut nous offrir à tous d'inestimables avantages sous forme de démocratie, de croissance économique, d'égalité des chances pour les populations et les nations.

Lutter contre la mondialisation nous empêcherait de résoudre les problèmes majeurs que connaît le monde et créerait beaucoup plus de perdants que de gagnants.

J'aimerais remercier l'OIT d'avoir pris l'initiative de créer une Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. A elle seule, la composition de cette commission contribue à donner un certain poids politique au rapport et à promouvoir la discussion et susciter l'intérêt pour ce projet. La proposition ne peut pas être rejetée au seul motif qu'il s'agit encore d'un nouveau rapport d'experts. Nous devons tous faire le nécessaire pour ancrer cette initiative de l'OIT au niveau national. Nous devons définir notre propre contribution à une politique nationale propre à jeter les bases d'une mondialisation créatrice d'opportunités pour tous.

L'organisation que je représente soutient les initiatives de l'OIT en faveur du travail décent, de la réduction de la pauvreté et de la promotion de la coopération régionale.

Bien sûr, la mondialisation est une question qui est aussi l'objet d'un débat au Danemark. A notre sens, la croissance économique et un faible taux de chômage ont toujours été étroitement liés à la possibilité d'avoir un libre accès aux marchés européen et mondiaux. Ce fait n'est quasiment jamais contesté au Danemark, mais, bien sûr, les suggestions ne manquent pas quant à la manière dont le Danemark devrait réagir aux effets de la mondialisation. Au Danemark, le scénario du pire, à savoir la délocalisation de millions d'emplois, n'a pas eu lieu. Les craintes ont été, pour l'instant disproportionnées. A l'heure actuelle, le Danemark a un taux de chômage d'environ 5 pour cent, ce qui est encore trop, bien sûr. Cela contribue à renforcer la crainte de voir des postes de travail délocalisés à l'étranger. Les études réalisées par le mouvement syndical montrent qu'entre 1993 et 2000, 126 000 nouveaux emplois

ont été créés, en dépit du fait que les importations et l'investissement étranger ont considérablement augmenté. Les plus touchés ont été les travailleurs non qualifiés, les travailleurs qualifiés ou ayant fait des études supérieures se voyant offrir plus d'emplois.

L'Organisation que je représente n'exclut pas la possibilité que les délocalisations s'accélèrent. Toutefois, nous sommes de l'avis que l'on peut faire beaucoup de choses pour éviter une augmentation du taux du chômage. Mais, bien sûr, il faudra fixer des priorités.

Le gouvernement danois actuel n'a pas mis la formation et l'éducation au premier rang des priorités, il a instauré une taxe d'utilisateur pour la formation continue et l'éducation des adultes. Le mouvement syndical danois souhaite que tous les jeunes puissent améliorer leur niveau d'instruction. Les personnes qui sont déjà sur le marché du travail devraient pouvoir bénéficier d'un meilleur accès à la formation continue. La recherche et la technologie devraient également favoriser le développement des entreprises. Au Danemark, la coopération entre les partenaires sociaux est traditionnellement bonne. La Confédération danoise des syndicats ainsi que la Confédération danoise des employeurs, les deux principales organisations sur le marché du travail danois, ont récemment conclu une convention collective, en vertu de laquelle nous sommes convenus d'élaborer conjointement un rapport sur la compétitivité internationale des entreprises danoises. L'objectif de ce rapport est de voir comment nous pouvons contribuer à soutenir un marché du travail stable. C'est en prenant part aux discussions que l'on peut mettre en place un système efficace de coopération, de négociation collective et de formation. Le rapport devrait être achevé en 2005.

Permettez-moi de mentionner un cas très concret, qui revêt une importance pour le marché du travail danois et un intérêt dans le contexte de l'OIT et de la mondialisation. En 1989, l'organisation que je représente a déposé une plainte auprès de l'OIT concernant l'application de la loi sur le registre maritime international du Danemark. Cette loi est discriminatoire à l'égard des marins étrangers qui n'ont pas de résidence permanente au Danemark et qui travaillent à bord de navires danois. Ces marins ne sont pas couverts par les conventions collectives danoises, et la Commission d'experts de l'OIT a demandé au gouvernement danois d'amender cette loi à plusieurs reprises. Toutefois, le gouvernement danois continue à refuser de mettre cette loi en conformité avec les normes internationales du travail établies par l'OIT. Si je mentionne cet exemple, c'est pour expliquer que l'on ne peut pas résoudre les problèmes du marché international du travail en ayant des pratiques discriminatoires à l'égard de certains travailleurs et en ne respectant pas les droits fondamentaux établis par l'OIT.

Je pense que l'OIT, les chefs d'Etat de la Finlande et de la Tanzanie, le Directeur général du BIT et son personnel ont apporté une importante contribution à la promotion de la coopération internationale.

Original anglais: M. SZIRMAI (délégué des employeurs, Hongrie)

Au nom de la délégation des employeurs hongrois, je félicite le Président de son élection. L'année 2004 est une année importante pour la société hongroise: le 1^{er} mai, la Hongrie a rejoint l'Union européenne. Nous autres, entrepreneurs et

employeurs hongrois, avons conscience du défi énorme que cette adhésion constitue. Avec l'aide du BIT, depuis plus de dix ans, nous recherchons la prévention des conflits du travail dans un esprit de conciliation démocratique des intérêts, et les conflits sont résolus dans un cadre tripartite. Cela étant, souvent, le Conseil national de conciliation des intérêts est saisi de cas difficiles et le temps manque pour trouver des solutions qui tiennent compte des intérêts souvent très divergents des entrepreneurs. De plus, nous manquons de données statistiques fiables pour pouvoir mesurer les résultats de l'économie. Voilà un autre obstacle qui empêche d'arriver à des positions bien définies.

La Hongrie, aujourd'hui, est une économie de marché stable et une démocratie politique stable; une grande partie de ses problèmes proviennent de moins en moins donc de l'héritage socialiste. Nous connaissons de mieux en mieux les économies de marché avancées. Cependant, en tant qu'employeurs, nous déplorons le manque de détermination des gouvernements hongrois qui se sont succédé depuis quinze ans pour entreprendre des réformes des systèmes de transferts. Nous manquons de réformes profondes non seulement dans le secteur des finances publiques, mais aussi dans ceux de la santé et de l'agriculture. Le manque de réformes perpétue donc une forte centralisation des ressources et une fiscalité élevée, ce qui empêche les entrepreneurs hongrois de faire face à la concurrence mondiale de plus en plus forte. La centralisation de la redistribution des ressources entraîne des tensions et des contradictions à l'échelle régionale, et les entrepreneurs continuent d'avoir peu d'influence sur les décisions prises par les institutions et par les organisations chargées de redistribuer les ressources à l'échelle régionale.

La fiscalité lourde et, en particulier, le coût très élevé de la main-d'œuvre font qu'actuellement en Hongrie l'économie informelle est considérable, ainsi que les conséquences que cela entraîne pour le marché du travail – entre autres, emploi dans des conditions illicites, formes atypiques d'emploi en marge de la loi. Nous recevons beaucoup de soutien de la part du BIT, notamment de son équipe multidisciplinaire pour l'Europe centrale et de l'Est en place à Budapest. Il y a quelques semaines à peine, une réunion intéressante avec les experts du BIT s'est tenue, au cours de laquelle ont été examinés les différents problèmes et les solutions à apporter en ce qui concerne les questions de la productivité et de la pauvreté. Nous estimions que, dans beaucoup de domaines, les intérêts et les positions des employeurs ne diffèrent pas de ceux de la société et du gouvernement même si, dans beaucoup de cas, les employeurs sont impatientes et s'efforcent de hâter des décisions et veulent des réformes, tandis que le gouvernement va trop lentement.

En rejoignant l'Union européenne, la Hongrie redevient une forteresse de frontière, ce qu'elle était il y a des siècles. D'où le problème de l'immigration d'une multitude de personnes qui recherchent un emploi en Hongrie ou qui ne font que le traverser. Nous sommes convaincus que la 92^e session de la CIT nous aidera à avancer, comme le fera la réunion régionale de l'OIT qui se tiendra à Budapest en septembre prochain.

Je peux vous assurer, au nom de la délégation des employeurs hongrois, que nous ferons tout notre possible pour assurer le succès de cette réunion afin que les intérêts de tous soient satisfaits.

Original anglais: M. MANGWANA (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale, Zimbabwe)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et le Bureau pour leur élection à la direction de cette Conférence internationale du Travail. La conjugaison de leur sagesse, de leur savoir et de leur expérience devrait garantir la réussite de la Conférence.

Je voudrais féliciter aussi le Directeur général et son équipe pour leur rapport qui reprend les activités de l'Organisation pour les années 2002-03 de manière systématique. En même temps qu'il informe sur ce qui s'est passé, le rapport suggère certaines initiatives futures. C'est cette ouverture au futur qui est la plus intéressante pour nous.

Je pense en particulier à la manière dont les activités sont menées dans le cadre des quatre objectifs stratégiques, piliers du programme pour un travail décent, et qui nous donnent l'espoir de voir nos efforts collectifs réaliser notre objectif de justice sociale.

En ce qui concerne mon pays, le Zimbabwe, nous répondons à certains de ces grands défis posés par le rapport du Secrétaire général de la manière suivante: *La promotion d'un travail décent*. Cette question est d'abord intimement liée à la création et à l'offre d'emplois. Le Zimbabwe est un pays en développement et ses ressources essentielles sont ses terres et son peuple.

Nous avons ainsi récemment mis sur pied une opération de redistribution des terres qui appartenaient à 4000 fermiers contrôlant 70 pour cent des terres les plus fertiles en les attribuant à la majorité noire.

Ce programme doit être vu dans le contexte de notre pays et de notre région, où la majorité de notre peuple est au chômage, ou travaille dans le secteur informel, en particulier les jeunes. En essayant d'assurer les moyens de créer des emplois, nous procédons à une révision des lois et au renforcement de nos capacités à assurer les droits de la population active et des travailleurs à la retraite.

Nous avons ainsi réorganisé la santé et la sécurité au travail afin de réduire les accidents du travail. Nous avons ensuite augmenté considérablement les contributions au système de sécurité sociale. Nous avons enfin poussé la direction de la sécurité sociale à investir dans des politiques du logement.

Nous essayons également de créer un fonds international de la jeunesse sous le contrôle de la sécurité sociale nationale afin de couvrir les soins médicaux de base pour nos travailleurs.

Le rôle de l'OIT est capital pour nous, il doit être dans la mondialisation un rôle de passerelle entre le monde développé et le monde en développement. L'OIT doit être absolument à l'écoute des besoins et attentes des riches et des pauvres. La tendance a été jusqu'à maintenant de tenir compte des défis posés au «premier monde»; si cette situation ne change pas, le rôle de l'OIT sera menacé. Nous sommes prêts à travailler avec l'OIT pour créer un partenariat qui ferait face à tous les défis de la mondialisation.

La structure tripartite est extrêmement importante. Au Zimbabwe, nous avons des forums tripartites institutionnalisés qui doivent être renforcés afin de s'assurer que la réponse aux défis de la mondialisation servira à garantir un travail décent.

Pour ce faire, l'OIT doit tout faire pour créer une équipe à l'échelle mondiale, avec des règles et des sanctions universelles qui garantissent la réussite

des programmes de travail décent à travers une gestion adéquate de la mondialisation.

En tant que membre du groupe africain à l'OIT, nous nous félicitons de l'initiative du Directeur général qui a invité les chefs d'Etat et de gouvernement africains à réunir, sous les auspices de l'Union Africaine, un sommet africain sur l'emploi et la pauvreté. En effet, le chômage et la pauvreté sont les principaux défis, affrontés aujourd'hui par l'Afrique en plus de l'endémie du VIH/SIDA.

Nous espérons vous retrouver au Burkina Faso.

Merci infiniment de votre attention.

Original espagnol: M^{me} MUÑOZ (conseillère technique et déléguée suppléante des employeurs, Venezuela)

Je suis convaincue que cet événement tripartite contribuera à réaffirmer les valeurs et objectifs que nous partageons en faveur de la liberté, de la démocratie véritable, du respect des droits de l'homme et des droits, obligations et responsabilités qui incombent à tout Etat Membre de cette Organisation du système des Nations Unies.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de m'adresser à cette auguste assemblée en ma qualité de présidente de FEDECÁMARAS, l'organisation d'employeurs la plus représentative du Venezuela, fondée en 1944, il y a soixante ans.

FEDECÁMARAS a partagé et soutenu les activités de l'Organisation internationale du Travail, à la recherche de la justice sociale; les objectifs de l'OIT clairement énoncés dans ses statuts sont les mêmes qui régissent la Fédération vénézuélienne de chambres et associations de commerce et de production, FEDECÁMARAS.

Comme les représentants de FEDECÁMARAS auprès de l'OIT et au Conseil d'administration l'ont toujours dit, j'aimerais une fois de plus dire notre profond respect et appui à tout ce qui est directement ou indirectement lié à la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail. La liberté syndicale et la liberté d'association, de même que l'édification de la démocratie, dans le respect de la propriété privée et des investissements nationaux et internationaux, sont des piliers fondamentaux que nous devons exiger des gouvernements en tant que condition préalable de promotion du développement. On ne peut pas concevoir des gouvernements qui se qualifient de démocratiques et qui veulent se montrer tels sur la scène internationale, alors qu'ils ne respectent pas et portent même préjudice ouvertement ou non à la raison d'être de l'OIT, à savoir la mise en œuvre du tripartisme et du dialogue social, avec les organisations les plus représentatives des travailleurs et des employeurs, dans un esprit de liberté, d'association mais aussi d'expression.

En ce qui concerne la mondialisation, les employeurs vénézuéliens se joignent à l'Organisation internationale des employeurs et nous sommes favorables à un processus d'intégration. Je sais que ce sujet a suscité des positions très radicales, mais j'aimerais dire que pour FEDECÁMARAS, la mondialisation n'est pas une profession de foi, c'est-à-dire que nous considérons le processus de mondialisation comme entrant dans la dynamique du temps avec ses éléments positifs et négatifs, que chaque pays doit adapter à sa réalité nationale. FEDECÁMARAS estime que, pour tirer parti des avantages de la mondialisation, minimiser ses risques et lui permettre de jouer un rôle social, il est indispensable que ses racines plongent dans un ter-

reau démocratique efficace, qui soit soutenu par l'équilibre des pouvoirs, dotées d'institutions autonomes et que les règles appliquées soient transparentes et équitables et qu'elles répondent à la capacité et aux besoins de chaque pays.

De même, nous sommes convaincus que la mondialisation doit se baser sur une conception solidaire pour pouvoir remédier aux inégalités inacceptables entre pays, dans le but d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes grâce au travail décent promu par l'OIT et auquel tout être humain a le droit d'aspirer.

Nous considérons que les délibérations et les décisions qui, de manière tripartite, ont permis à l'OIT d'approuver sur une base tripartite et à l'unanimité la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que l'excellent travail de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation dont les membres ont été désignés par le Directeur général, constituent aujourd'hui plus que jamais des exemples indispensables qui devront guider et orienter les mandats tripartites de l'Organisation à l'avenir.

Cette enceinte mondiale peut compter sur l'appui des employeurs du Venezuela, pour que ce siècle nous permette de combler le fossé qui existe entre les pays et d'accéder à un développement véritable pour permettre à tous les pays de connaître la croissance économique, d'améliorer la qualité de vie de tous en préservant l'environnement et les valeurs culturelles de chaque peuple et de chaque nation, dans le cadre de la démocratie, de la liberté et fondamentalement de la paix.

Je ne peux conclure sans vous demander le solide soutien du Président concernant la plainte que nous avons déposée avec l'OIE et la FEDECÁMARAS auprès de cette auguste enceinte afin qu'elle reçoive l'appui de la Conférence.

Les employeurs vénézuéliens souhaitent que le Venezuela parvienne à juguler le plus rapidement possible la crise politique, économique et sociale qu'il traverse aujourd'hui.

Original anglais: M. DOWLA (délégué des employeurs, Bangladesh)

Je félicite le Président et les Vice-présidents de leur élection à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite également le Directeur général pour son excellent rapport à la Conférence.

Ce rapport reflète la tâche confiée à l'OIT en vertu de sa Constitution de 1919 et de la Déclaration de Philadelphie de 1944, qui indique que «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous».

Il affirme à juste titre, que le travail est le principal moyen de sortir de l'injustice sociale et que, pour créer du travail, l'économie doit offrir des possibilités d'investissement, favoriser l'esprit d'entreprise et générer des emplois et des moyens d'existence durables.

Etant donné qu'il y a une corrélation étroite entre l'injustice sociale et la pauvreté, l'Asie du Sud a le malheur de connaître la pire des situations en matière de justice sociale car la majorité des pauvres vit dans cette région. Malgré un meilleur taux de croissance du PIB, la lutte contre la pauvreté progresse très lentement dans la plupart des pays. A vrai dire, le nombre de pauvres, c'est-à-dire de personnes qui vivent avec moins de un dollar par jour n'a pratiquement pas bougé depuis dix ans. La plupart des pays de l'Asie du Sud ont entrepris des ré-

formes économiques de grande envergure dans le but de réduire la pauvreté et les inégalités, mais le problème fondamental est que les pauvres, n'ayant ni moyens financiers ni qualifications, ne sont pas en mesure de saisir les chances qui s'offrent à eux. Ils ont donc besoin d'accéder à l'autonomie et d'acquérir une formation professionnelle mais les pays d'Asie du Sud sont en général handicapés dans ce domaine car ils manquent de moyens.

En outre, les pays les plus pauvres de la région ont du mal à accéder aux marchés des pays développés. Les raisons de cette situation ont fait l'objet d'études empiriques.

L'OIT devrait veiller davantage à ce que, conformément à la Déclaration de Doha, la communauté internationale consacre un volume substantiel de ressources à l'octroi d'une assistance technique liée au commerce aux pays qui en ont besoin. L'OIT ainsi que d'autres organisations internationales de développement doivent faire en sorte que ces engagements soient tenus.

C'est un fait que la mondialisation n'a pas fait augmenter la part des PMA dans le commerce mondial. Des études montrent que, ces dernières années, le processus de mondialisation a aggravé la pauvreté, et la situation des PMA qui ont adopté un régime de libre-échange.

Et cette tendance pourrait bien se poursuivre tant que le volume de l'aide au développement et des capitaux privés investis dans les pays plus pauvres n'augmentera pas.

Nous sommes très préoccupés par l'extinction progressive de l'Accord multifibres d'ici à janvier 2005, car elle disloque notre secteur textile qui emploie plus de 20 millions de personnes, dont 75 pour cent de femmes. Le commerce régional est également menacé par les barrières tarifaires et non tarifaires. L'amélioration de l'accès au marché et l'assistance technique des pays développés amélioreraient grandement les moyens d'existence de la population, mais les pays eux-mêmes doivent entreprendre les réformes appropriées et créer un climat propice aux investissements. En outre, les PMA devraient investir davantage dans l'infrastructure rurale afin d'accroître la productivité de l'agriculture et d'attirer des industries dans les zones rurales, où réside la majorité des pauvres.

Original anglais: M. Zarb (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Malte)

Je tiens à féliciter le Directeur général pour la qualité et la finesse de son rapport, ainsi que pour la conception si éclairante qu'il nous propose de la manière de rendre la mondialisation équitable et d'en moduler le jeu de telle sorte que chacun puisse en tirer avantage.

Nous vivons encore aujourd'hui dans les remous d'une récession et d'une crise mondiale, qui ont suscité de nombreux déséquilibres – entre les pays, mais également au sein de chacun d'eux – dont notre XXI^e siècle portera certainement la marque.

Nous entendons souvent dire que la mondialisation est, de près ou de loin, liée à l'économie, et qu'il s'agit de l'expansion, à l'échelle mondiale, de l'économie de marché libérale. Il semble bien pourtant que l'impact de la mondialisation touche essentiellement le travailleur – c'est lui en effet qui doit en subir les pires conséquences, sans jamais avoir l'espoir d'en récolter les bienfaits.

La mondialisation tend en effet à saper la protection des droits fondamentaux des travailleurs, droits

dont on constate l'affaiblissement dans de nombreux pays. C'est cette situation qui donne tout son sens à l'évaluation de la mondialisation entreprise par le Directeur général.

L'Union générale des travailleurs de Malte souscrit entièrement aux propositions formulées dans le rapport du Directeur général, ainsi qu'aux principales conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui rappelle l'importance de marchés de l'emploi efficaces, d'une restructuration savamment dosée et de politiques d'ajustement de grande ampleur.

L'Union générale des travailleurs de Malte a lancé cette année une campagne nationale sur le droit au travail, avec un double objectif: le premier est de sensibiliser davantage la population à la question de la progression du chômage; le second est d'inciter les responsables à faire immédiatement le nécessaire pour atténuer les difficultés des chômeurs, de renforcer notre compétitivité et de créer ainsi de nouveaux emplois. Cette campagne adopte donc les mêmes lignes de conduite que celles que propose l'OIT.

Nous tenons à souligner la nécessité de renforcer la formation, afin de pouvoir compter sur une main-d'œuvre qui trouvera plus facilement des débouchés et sera davantage en mesure d'attirer les secteurs d'activité à forte valeur ajoutée. Nous sommes en effet convaincus que l'on ne peut pas résoudre le problème de la compétitivité en proposant une main-d'œuvre bon marché – moyennant une détérioration des conditions de travail – mais au contraire, en formant davantage cette main-d'œuvre ainsi préparée à travailler dans les secteurs de pointe.

Pour parvenir à cet objectif, il faut progresser dans le cadre du dialogue social et de la justice sociale. Le dialogue social est nécessaire, car tous les partenaires sociaux doivent prendre conscience du fait qu'ils participent tous à un processus commun; le dialogue social est également ce qui doit garantir que tout sera mis en œuvre pour éviter d'inutiles désagréments.

Mes dernières observations porteront sur le thème de la justice sociale.

En effet, cette justice sociale met en exergue la nécessité de renforcer le système de sécurité sociale et non de le démanteler. Cela est contraire aux stratégies actuellement soutenues par la plupart des gouvernements et, malheureusement, nous assistons depuis longtemps à la mise en œuvre de politiques visant à restreindre l'Etat-providence.

L'impact de telles politiques est la cause de nombreuses injustices sociales qui viennent frapper de plein fouet les retraités, les travailleurs et leurs familles.

La menace devant laquelle est placé l'Etat-providence n'a pas seulement mis à mal les différents secteurs de la société, mais a, en fait donné lieu à un sentiment d'incertitude parmi toutes les couches de la société. Cela a entraîné un ralentissement des activités économiques, qui a provoqué une montée du chômage.

Comme le Directeur général l'a indiqué dans son rapport, pour lutter contre l'exclusion sociale, s'assurer que les changements structurels se feront sans heurt et améliorer les qualifications des travailleurs ainsi que la productivité et la compétitivité des entreprises; des systèmes efficaces de soutien sont nécessaires. Nous estimons que ce sera une situation où chacun est gagnant.

Original français: Le PRÉSIDENT

Avant de clore la séance, je voudrais donner la parole au Greffier qui va nous faire une communication.

**RATIFICATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL PAR CUBA**

Original français: Le GREFFIER DE LA CONFÉRENCE

J'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence que, le 1^{er} juin 2004, Cuba a déposé l'instrument de ratifi-

cation de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. Cette convention entrera en vigueur pour ce pays le 1^{er} juin 2005.

Original français: Le PRÉSIDENT

Nous voici donc au terme de nos travaux pour cette séance. Je remercie tous les intervenants, en particulier d'avoir respecté leur temps de parole.

(La séance est levée à 19 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Présentation complémentaire du Directeur général sur son rapport <i>Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT</i>	1
<i>Orateurs:</i> Le Président, le Secrétaire général.	
Suspension de l'application de certaines dispositions du Règlement (<i>suite</i>)	6
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion.....	7
<i>Orateurs:</i> M. Fahey, M. Larcher, M. Soodhun, M. El Amawy, M. Panayiotopoulos, M. Maroni, M. Dimas, M. Berzoini, M. Basesgioglu, M. Khaleghi, M. Tou, M. Kjørven, M. Al-Hajji, M ^{me} Dello, M. Swain, M. Dimovski, M ^{me} Rosas Pérez, M. Perigot, M. Halilović, M. Ryder, M ^{me} Dembsher, M. Sweeney, M. Eremeev, M ^{me} Knuppert, M. Szirmai, M. Mangwana, M ^{me} Muñoz, M. Dowla, M. Zarb.	
Ratification d'une convention internationale du travail par Cuba	29